JOURNAL ABREGÉ

DE CE QUI S'EST PASSÉ EN la ville de Marseille, depuis qu'elle est affligée de la Contagion, tiré du Mémorial de la Chambre du Conseil de l'Hôtel de Ville, tenu par le Sieur Pichatty de Croissainte, Conseiller & Orateur de la Communauté, & Procureur du Roi de la Police.

LES Côtes du Levant étans toûjours suspectes de Peste, tous les Bâtimens qui viennent de-là à Marseille, s'arrêtent aux Isles du Château-d'If; & les Intendans de la Santé reglent le tems & la forme de leurs quarantaines, & de la purge de leurs marchandises, par la qualité de leurs Patentes, & de l'état de la santé des Lieux particuliers d'où ils viennent.

Dans le commencement du mois de Mai dernier, on apprend à Marseille que depuis le mois de Mars la Peste est en la plûpart des Villes Maritimes, ou Echelles de la Palestine & de la Syrie.

Le 25. du même mois de Mai, le Vaisseau du Capitaine Châtaud qui en vient; c'est-à-dire de Seyde, de Tripoli de Syrie, & de Chypres, arrive à ces Isles: mais ses Patentes sont nettes, parce qu'il en est parti depuis le 31. Janvier, avant que la Peste y fût.

Il déclare pourtant aux Intendans de la Santé que dans la route, ou à Livourne, où il a touché, il est

mort ſix hommes de ſon équipage ; mais il fait voir, par le Certificat des Medecins de Santé de Livourne, qu'ils ne ſont morts que de fiévres malignes, cauſées par les mauvais alimens dont ils ſe ſont nourris.

Le 27. Mai un de ſes Matelots meurt dans ſon bord. Le 28. les Intendans le font porter dans les Infirmeries. Guerard, premier Chirurgien de Santé le viſite ; & déclare par ſon rapport qu'il n'a aucune marque de Contagion.

Le 29. les Intendans reglent la purge des marchandiſes de la cargaiſon de ce Vaiſſeau à quarante jours entiers, comptables ſeulement du jour que la derniere Balle en ſera tranſportée dans les Infirmeries.

Le dernier Mai, trois autres Bâtimens arrivent à ces mêmes Iſles : la Barque du Capitaine Aillaud, qui vient de Seyde, d'où elle eſt partie depuis que la Peſte y eſt ; la Corvette du Capitaine Aillaud, qui vient du même Lieu, & la Barque du Capitaine Fougue, qui vient d'Alexandrette.

Le 12. Juin, le Vaiſſeau du Capitaine Gabriel y arrive auſſi, avec Patente brute, venant des mêmes Lieux.

Ce jour, le Garde de quarantaine, que les Intendans ont mis ſur le Vaiſſeau du Capitaine Châtaud, y meurt. Le même Guerard, premier Chirurgien de Santé le viſite ; & déclare par ſon rapport qu'il n'a point de marque de Contagion.

Le 14. Juin, les Paſſagers venus ſur ce Vaiſſeau ont le dernier parfum dans les Infirmeries ; & on leur accorde l'entrée, comme à l'ordinaire.

Le 23. veille de Saint Jean-Baptiſte, M. le Grand Prieur arrive de Genes, avec les Galeres du Roi. Meſſieurs les Echevins ont l'honneur de l'aller ſaluer, & j'ai celui de le haranguer au nom de la Ville.

Ce jour, un Mouſſe du bord du Capitaine Châtaud, un Portefaix qui eſt dans les Infirmeries, à la purge de ſes marchandiſes, & un autre, qui eſt à la purge de celles du Capitaine Gabriel, tombent malades. Rapport du même Chirurgien, qu'ils n'ont aucune marque de Contagion.

Le 24. un autre Portefaix établi à la purge des mar-

chandiſes du Capitaine Aillaud, tombe auſſi malade. Viſite, & même rapport.

Le 25. & 26. mort ſucceſſivement de tous les quatre. Ils ſont viſitez, rapport qu'ils n'ont point de marque de Contagion.

Nonobſtant ces rapports, les Intendans déliberent pourtant de faire, par précaution, enterrer tous les Cadavres dans la chaux vive : de faire retirer de l'Iſle de Pomegué les trois Vaiſſeaux de ces Capitaines Châtaud, Aillaud & Gabriel, & de les envoyer à une Iſle écartée, appellée Jarre, pour y recommencer leur quarantaine ; & de faire fermer l'enclos où leurs marchandiſes ſont en purge, dans les Infirmeries, ſans en laiſſer ſortir les Portefaix deſtinez pour les éventer.

Le 28. Juin, un autre Bâtiment, qui eſt la Barque du Capitaine Gueymard, qui vient de Seyde, arrive encore en ces Iſles, avec Patente brute.

Le premier Juillet, Déliberation des Intendans de faire retirer tous les Bâtimens venus avec Patente brute, à la grande Porte de l'Iſle de Pomegué.

Le 7. Juillet, deux autres Portefaix, enfermez à la purge des marchandiſes du Capitaine Châtaud, dans les Infirmeries, tombent malades. Le Chirurgien leur trouve des tumeurs à l'aîne, & dit par ſon rapport qu'il ne croit pourtant pas que cela ſoit la Peſte. Il porte la peine de ſon incrédulité, & d'avoir peut-être méconnu ce mal ; car il en meurt lui-même bien-tôt aprés, avec une partie de ſa famille.

Le 8. un troiſiéme Portefaix tombe auſſi malade. Ce Chirurgien lui trouve une enfleure à la partie ſuperieure de la cuiſſe, & alors il déclare que cela lui paroît une marque de Contagion, & qu'il demande à conſulter.

Les Intendans appellent à l'inſtant trois autres Maîtres Chirurgiens pour les viſiter. Rapport qu'ils ſont tous réellement atteints de la Peſte.

Le 9. ces Peſtiferez étans morts, on les enterre dans la chaux vive, & on brûle toutes leurs hardes.

Les Intendans déliberent en même tems de faire tirer des Infirmeries toutes les marchandiſes de ce Capitaine Châtaud, & de les envoyer en purge ſur l'Iſle de

Jarre ; & ils vont à l'Hôtel de Ville avertir Meſſieurs les Echevins de ce qui ſe paſſe.

La choſe paroiſſant de conſequence, on en écrit au Conſeil de Marine, & à M. le Maréchal Duc de Villars, Gouverneur de Provence ; & on députe M. Eſtelle, premier Echevin, avec deux Intendans de la Santé, pour aller à Aix, en inſtruire Monſieur Lebret, Premier Préſident du Parlement, & Intendant de Juſtice & du Commerce.

Ce jour, Monſieur Peiſſonnel & ſon Fils, Medecins, viennent à l'Hôtel de Ville, avertir Meſſieurs les Echevins qu'ayans été appellez à une maiſon, à la place Linche, pour voir un jeune homme appellé Eiſſalene, il leur a paru atteint de la Contagion.

Dés le moment on envoye des Gardes à la porte de cette maiſon, pour empêcher que perſonne n'en ſorte.

Le lendemain 10. Juillet, le Malade meurt, & une ſienne ſœur ſe trouve malade. On redouble la Garde de la maiſon ; & s'agiſſant d'enlever l'un & l'autre, pour le faire tranquillement, & ſans donner aucune alarme au Public, on attend la nuit ; & ſur les onze heures, Monſieur Mouſtier, autre premier Echevin, s'y rend, ſans bruit ; fait venir des Portefaix des Infirmeries, les encourage à monter dans la maiſon ; & ayans deſcendu le Mort & la Malade, les leur fait porter, avec des brancards, hors la Ville, dans les Infirmeries, y fait auſſi conduire toutes les perſonnes de cette maiſon, les accompagne lui-même, avec des Gardes, pour que perſonne n'en approche ; & il revient enſuite faire murer, à chaux & à ſable, la porte de cette maiſon.

Le 11. on eſt averti que le nommé Boyol eſt tombé malade au même quartier. On envoye des Medecins & des Chirurgiens le viſiter. Ils déclarent qu'il eſt atteint du Mal contagieux. On fait à l'inſtant garder ſa maiſon ; & la nuit venuë, Monſieur Mouſtier s'y porte, fait venir les Corbeaux des Infirmeries ; & trouvant qu'il vient ſeulement d'expirer, fait prendre le Cadavre, l'accompagne, fait enterrer dans la chaux ; & revient enſuite faire conduire le reſte des perſonnes de la maiſon, & en murer la porte.

Le 12. on rend compte de tout cela à M. le Grand Prieur, qui se trouve alors encore à Marseille : on en écrit à Monsieur le premier Président ; & on fait assembler les Intendans de la Santé, pour faire retirer en l'Isle de Jarre tout le reste des Bâtimens venus du Levant avec Patentes brutes, & y faire transporter aussi toutes leurs marchandises qui sont dans les Infirmeries. Monsieur Audimar, Echevin, fut présider à leur Assemblée, pour les porter à le resoudre.

Le même jour & le suivant, Messieurs les Echevins font de trés-exactes perquisitions dans la Ville, pour découvrir toutes les personnes qui ont eu communication avec les Pestiferez ; & ils font conduire les plus suspectes dans les Infirmeries, & sequestrer les autres dans leurs maisons.

Le 14. ils écrivent ce qui se passe, au Conseil de Marine ; ils arrêtent de ne plus donner des Patentes de Santé a aucun Bâtiment, jusques à ce qu'ils puissent être certains que ce mal n'ait point de suite.

Le 15. pour empêcher que par ce refus d'expedier des Patentes de Santé, on ne croye dans les Païs Etrangers que la Peste soit dans Marseille, & que cela n'interrompe tout à fait le commerce, ils écrivent aux Officiers Conservateurs de la Santé de tous les Ports de l'Europe, la verité du fait ; c'est-à-dire, qu'il y a bien de la Contagion dans les Infirmeries ; mais qu'elle n'a fait aucun progrés dans la Ville.

Le 21. Juillet, n'étant en effet plus rien arrivé dans la Ville sur le fait de ce mal, ils le font sçavoir avec joye au Conseil de Marine ; & ils continuënt de pourvoir à tout ce qui est necessaire dans les Infirmeries, pour la subsistance des personnes suspectes qu'ils y ont envoyées, & de celles qu'ils ont sequestrées dans leurs maisons.

Déja le Public, tout à fait rassûré, commence de traiter d'inutiles les peines que Messieurs les Echevins se sont données, & toutes les précautions qu'ils ont prises. On prétend que les deux personnes mortes à la Place Linche, avoient tout autre mal que la Contagion : on insulte aux Medecins & aux Chirurgiens d'avoir donné, par leur erreur, l'alarme à toute la Ville.

On voit faire les esprits forts à une infinité de gens ; qu'on voit bien-tôt après plus frappez de terreur que tous les autres, & fuir avec plus de desordre, & de précipitation : leur fermeté ne dure guere. A la verité la Peste est bien à craindre & à fuïr.

Le 26. Juillet, on avertit Messieurs les Echevins qu'à la ruë de l'Escale, dans la vieille Ville, quartier qui n'est habité que par des pauvres gens, une quinzaine de personnes viennent d'y tomber malades. Ils y envoyent à l'instant des Medecins & des Chirurgiens les visiter : ils examinent le mal, & rapportent ; les uns que ce sont des fièvres malignes, les autres des fièvres contagieuses, ou pestilentielles, causées par les mauvais alimens dont la misere a obligé ces pauvres gens de se nourrir depuis long-tems : aucun ne dit positivement que ce soit la Peste. Il falloit aussi, pour le dire, en être bien assûré ; le Public avoit déja paru disposé à se ressentir d'une fausse alarme qu'on lui en avoit donné.

Messieurs les Echevins ne s'arrêtent pas tout à fait à cela, & déliberent d'en user, par précaution, tout comme si les Malades étoient réellement atteints de la Peste ; de les envoyer tous, sans bruit, dans les Infirmeries, & de les sequestrer à l'instant dans leurs maisons.

Le lendemain 27. huit de ces Malades meurent : ils vont eux-mêmes dans leur quartier les faire visiter. On trouve des bubons à deux : les Medecins & Chirurgiens tiennent toûjours le même langage, & attribuënt la cause de ce mal aux mauvais alimens. Mais nonobstant cela, dés que la nuit est venuë, Monsieur Moustier va sur le Lieu ; fait venir des Portefaix des Infirmeries ; leur fait, de gré ou de force, enlever les Cadavres, avec toutes les précautions qu'il faut : on les porte aux Infirmeries, où ils sont mis dans la chaux vive ; & tout le reste de la nuit il y fait transporter les Malades, & tous ceux de leurs maisons.

Le vingt-huit au plus matin, on fait chercher de tous côtez tous ceux qui ont eu communication, pour les sequestrer : d'autres personnes de la même Ruë tombent malades, & quelques Malades qui ont resté, meurent

meurent ; sur la minuit M. Estelle, (pour lors de retour d'Aix, s'y porte ; fait venir les Corbeaux des Infirmeries ; leur fait transporter & enterrer les Cadavres dans la Chaux, & fait ensuite, jusqu'à l'aube du jour, faire le transport de tous les Malades.

Le Public qui aime à se tromper, & qui ne veut point absolument que ce soit la Peste, allegue cent fausses raisons : La Peste, dit-on, n'attaqueroit-elle que de pauvres gens, comme ceux-là ? Agiroit-elle si lentement ? Que ne se donnent-ils seulement quelques jours de patience, & ils verront tout attaquer de suite indistinctement, & une rapidité la plus meurtrieuse, & des ravages les plus horribles dont on ait jamais oüi parler.

Quelques opiniâtres veulent même que cette Maladie ne procede simplement que des vers : mais tandis qu'ils jasent avec tant de hardiesse, tremblans de peur dans leur ame, ils font leurs paquets pour être plus prêts à fuir : on laisse à penser ce que font tous les autres ; chacun épouvanté prend déja la fuite, & cherche des aziles de tous côtez.

Le Mal cependant continuant toûjours à cette rue de Lescale, le 29. Juillet ; & pendant dix jours suivans & consecutifs, Messieurs les Echevins sont toûjours à continuer les mêmes expeditions nocturnes, & dans le jour des continuelles perquisitions de tous ceux qui ont communiqué avec les Malades & les Morts, il se fait de nouveaux Malades en divers autres Quartiers ; on les sequestre par tout avec des Gardes ; il en meurt, & toutes les nuits Messieurs Estelle & Moustier vont ainsi alternativement les faire enterrer, les porter aux Infirmeries, & murer ou parfumer leurs Maisons : expeditions aussi perilleuses que fatiguantes, sur tout lorsqu'en veillant ; & restant ainsi toute la nuit sur le pavé, on est ensuite obligé de travailler pendant tout le jour à mille autres choses qui ne le sont pas moins.

Messieurs Audimar & Dieudé, autres Echevins, sont accablez de leur côté de fatigues, de soins & de peines. Quel redoublement d'affaires dans une Communauté, où le seul courant en est toûjours presque infini ! M. Dieudé va pourtant deux nuits de suite accompagner les autres au transport des Morts & des Malades.

M. le Marquis de Pilles, Gouverneur & Viguier, se donne continuellement avec tous des mouvemens inexprimables ; il est tous les jours du matin au soir à l'Hôtel de Ville, à agir & à travailler infatigablement à tout ce que son zele & sa prudence peut lui inspirer, & à tout ce que le bon ordre exige en pareille occasion.

Il ne se trouve cependant alors pour toutes Especes, que 1100. liv. dans la Caisse de la Communauté ; & l'on voit que si la Ville a le malheur d'être veritablement attaquée de la Peste, tout perira faute d'argent : cela oblige Messieurs les Echevins d'écrire à M. le Premier President, pour le prier avec instance de vouloir leur en procurer.

Le Bled qui manque, r'encherit d'abord au dernier excez ; & pour empêcher que nul ne le resserre pour le faire encore plus r'encherir, Ordonnance à ma requisition pour en défendre le resserrement, sous des peines severes. Deux autres Ordonnances sont renduës en même tems, pour empêcher que personne ne tienne, & laisse rien dans la Ville qui puisse contribuer au Mal en causant de l'infection.

Le 30. Juillet revûë generale de toutes les provisions qui peuvent être dans la Ville, & Messieurs les Echevins n'y voyant presque ni Bled, ni Viande, ni Bois, non plus que d'argent dans la Caisse, pour en faire venir ; une cherté si excessive de toutes choses ; tout dans un dérangement affreux ; la populace aussi miserable qu'alarmée ; tous les Principaux, les plus riches & plus aisez déja en fuite, ils écrivent à M. le Pelletier des Forts, & lui exposant ce triste & deplorable état de Marseille, le supplient d'interceder auprés de Son Alteſſe Royale, pour qu'il lui plaise de grace leur accorder quelque secours.

Le dernier Juillet autre Ordonnance à ma requisition, pour obliger tous les Gueux & Mendians étrangers de sortir de la Ville par tout le jour, & ceux de la Ville de se retirer dans l'Hôpital de la Charité, à peine du foüet.

Mais cette Ordonnance n'est point mise à execution, parce que l'on apprend le même jour que la Cham-

bre des Vacations du Parlement d'Aix, sur le bruit que le mal Contagieux est à Marseille, a rendu un Arrêt portant défenses aux Marseillois de sortir des limites de leur terroir, aux habitans de toutes les Villes & Lieux de Provence de communiquer avec eux, & de les y recevoir; & aux Muletiers, Voituriers, & tous autres d'y venir, pour quelque cause & pretexte que ce soit, à peine de la vie.

En cet état, comment faire sortir de la Ville deux ou trois mille Gueux & Mendians étrangers qu'il y a? Ne pouvans plus passer au-delà du terroir, ils seroient contraints d'y rester, & de le ravager pour pouvoir subsister & vivre.

Le premier Août les Sieurs Sicard pere & fils, Medecins, viennent à l'Hôtel de Ville, dire à Mrs. les Echevins qu'il n'y a point à douter que le Mal qui est dans la Ville ne soit veritablement la Peste; mais qu'ils se font forts de la faire cesser, s'ils veulent faire ce qu'ils prescriront, qui est d'acheter quantité de Bois, de Sarmens & de Fagots, les faire porter & mettre à monceaux, de distance en distance prochaine, tout le long des Murs de la Ville, du Cours, des Places publiques, & des Carrefours; obliger chaque Particulier d'en mettre aussi devant sa Maison, dans toutes les Ruës generalement; allumer tous ces feux à la même heure, à l'entrée de la nuit; ce qui trés-sûrement fera cesser la Peste.

Tout le monde témoignant qu'il falloit faire cette épreuve, & tous les autres Medecins qu'on fait assembler tous les jours à l'Hôtel de Ville, pour sçavoir le progrés du Mal, ne l'improuvant point, Messieurs les Echevins font aussi-tôt acheter tout le Bois, les Fagots & les Sarmens qu'ils trouvent, & Messieurs Audimar & Dieudé vont avec toute l'ardeur du Soleil en faire l'arrangement & la disposition, tout le long des Murs, du Cours & des Places publiques.

Le lendemain, deuxiéme Août, ils font une Ordonnance pour obliger tous les habitans de faire chacun de pareils feux au devant leurs Maisons, & de les allumer sur les neuf heures du soir; au moment qu'on allumera ceux des Murs & des Places publiques: cela

eſt ainſi executé : c'eſt un ſpectacle qui paroît magnifique de voir un circuit de Murailles ſi grand, ſi vaſte, ſi étendu, tout illuminé ; & ſi la Ville gueriſſoit par-là, elle gueriroit certainement d'une maniere bien réjoüiſſante & bien agréable.

Des Magiſtrats, qui pour contenter le Public, & pour qu'on n'ait rien à leur reprocher, font de pareilles épreuves, ne peuvent pourtant point s'endormir ſur le ſuccez qui leur en eſt promis; & la prudence veut qu'ils aillent toûjours leur train, pour ne reſter pas courts ſur une vaine eſpe[illegible]anee. Ils écrivent à M. le Premier Preſident, & le p[illegible]ent, attendu que les chemins leur ſont barrez, de vouloir dépêcher pour eux un Courier à la Cour, pour repreſenter leur miſere, & les inconveniens qu'ils ont lieu de craindre, ſe trouvans ſans un ſol d'argent, tandis qu'ils ſont à la veille de manquer de tout, & d'avoir par ſurcroît avec la Peſte la Famine.

Ils mandent cependant de leur côté au Conſeil de Marine, le nombre des Malades qu'il y a actuellement, & des Morts qu'ils ont fait porter & enterrer aux Infirmeries.

Le même jour, dans l'Aſſemblée qui ſe tient journellement à l'Hôtel de Ville, avec ceux des Officiers Municipaux, & des Citoyens qui n'ont point encore pris la fuite, où M. le Marquis de Pilles preſide, on délibere.

1°. Que comme le nombre des Malades augmente de plus en plus, ſur tout à la ruë de Leſcale, il ſera mis un Corps de Garde à chaque avenuë de cette Ruë, pour empêcher que perſonne n'y entre, ni n'en ſorte ; & qu'il ſera établi à cet effet des Commis Etapiers, pour aller diſtribuer des vivres aux familles qui s'y trouvent habiter.

2°. Que tous les Capitaines de Ville mettront chacun ſur pied une Compagnie de cinquante hommes de Milice, à la ſolde de la Ville ; & que cependant les cinq Brigades du privilege du Vin, avec leurs Officiers, ſerviront par tour d'eſcorte à Meſſieurs les Echevins, aux expeditions qu'ils vont faire la nuit pour enlever les Morts & les Malades, & les tranſporter aux Infirmeries.

3°. Que pour que les Medecins & les Chirurgiens déja employez ſervent avec plus d'ardeur, & qu'ils n'exigent rien des Malades, il ſeront mis aux gages de la Ville : qu'on leur donnera des Sarrots de toile cirée, & des Chaiſes à porteurs, afin qu'ils puiſſent plus facilement aller par tout.

4°. Qu'attendu que la Communauté n'a point d'argent, & qu'il en faut indiſpenſablement, on mettra des Affiches d'emprunt, à l'interêt au denier vingt, pour tenter par-là d'en avoir ; & que le Treſorier ne pouvant venir reſter à l'Hôtel de Ville, le Sieur Boüis, premier Commis des Archives, y ſoit établi Caiſſier pour faire les payemens journaliers.

Le 3. Août M. le Marquis de Pilles, & Meſſieurs les Echevins, étans raſſemblez avec les mêmes Citoyens, établiſſent 150. Commiſſaires dans les cinq Paroiſſes de la Ville, pour veiller, chacun dans leur département, aux beſoins des pauvres ; leur diſtribuer du pain & autres ſubſiſtances, aux frais de la Communauté, & agir à tout ce qui leur ſera preſcrit pour le bien & le ſalut du Public.

A cette partie appellée la Rive neuve, qui eſt par delà le Port, depuis l'Abbaye St. Victor, juſqu'à l'Arſenal, on y établit le Sieur Chevalier Roſe, Capitaine & Commiſſaire General.

Et dans le terroir qui eſt comme une vaſte Ville, puiſqu'il y a plus de dix mille Maiſons, qu'on appelle Baſtides, dans quarante-quatre Quartiers & Paroiſſes ſuccurſalles dont il eſt compoſé ; outre divers Hameaux aſſez conſiderables, on y nomme auſſi un Capitaine, & des Commiſſaires à chacun, pour y vaquer aux mêmes ſoins.

Dés ce jour, pour empêcher la communication entre les enfans, qui, à ce qu'on dit, ſont les plus ſuſceptibles de la Peſte, on fait fermer le College & toutes les Ecoles publiques.

Pour les Feux des Sieurs Sicard on ne les réïtere plus. On apprend que les Medecins ont deſerté de la Ville ; & d'ailleurs on ne peut plus trouver du Bois, des Fagots, ni des Sarmens ; mais on achete quantité de Soufre ; on le fait diſtribuer aux pauvres dans tous

les Quartiers, & on fait faire des Parfums dans l'interieur de toutes les Maisons. Sur le soir, M. le Marquis de Pilles & Messieurs les Echevins étans encore assemblez dans l'Hôtel de Ville, on vient les avertir que quatre ou cinq cens personnes de la populace, attroupez dans le quartier de l'Aggrandissement, y font un desordre extraordinaire, crians qu'ils veulent du Pain; les Boulangers de ce Quartier, par le manquement de Bled, n'en avoient pas fait la quantité ordinaire, & plusieurs avoient eu difficulté d'en avoir: M. le Marquis de Pilles & M. Moustier y accourent, suivis de quelques Gardes; leur presence les arrête, & ils les appaisent tout à fait en leur faisant donner du Pain.

Le quatre Messieurs les Officiers de la Garnison du Fort St. Jean viennent à l'Hôtel de Ville, dire à Messieurs les Echevins que le Bled leur manque, & qu'ils les prient de leur en fournir, qu'autrement ils ne leur répondent pas que les Troupes de la Garnison ne viennent dans la Ville en prendre par force: ils leur font réponse qu'ils leur en donneroient volontiers s'ils en avoient suffisamment, mais que dans la disette où ils sont, ils ne sçauroient le faire; & que si on vient violenter les Habitans, on les trouvera à leur tête pour les défendre.

Ce jour voyant que l'Arrêt rendu par la Chambre des Vacations, ayant interdit toute communication entre les habitans de la Province, & ceux de Marseille, si on en demeure en cet état, & que personne ne vienne plus y apporter des Grains & des Denrées, on va bientôt y être réduit à une famine extrême, ils ont recours à M. le Premier President, le priant très-instament de vouloir faire établir, comme il s'est pratiqué autrefois, des Marchez, & Bureaux de Conference à certains endroits convenables, qu'on barrera, où les Etrangers pourront, sans être exposez, & sans aucun risque, venir leur apporter des subsistances; & ils prient en même tems Messieurs les Procureurs du Païs de Provence de vouloir y concourir. On ne peut pas certainement plus compatir aux malheurs de cette Ville affligée, qu'ils ont eu la bonté de le faire, & pareillement Messieurs les Consuls de toutes les Villes parti-

culieres. Marseille n'oubliera jamais les services qu'ils lui rendent dans cette calamité, non plus que les gracioſitez, le zele & l'empreſſement qu'ils ont à le faire.

Le même jour Meſſieurs les Echevins conſiderans les deſordres qui arrivent ſouvent en tems de Contagion, la neceſſité qu'il y a de pouvoir promptement les reprimer, & de faire des exemples pour pouvoir contenir les Malfaiteurs & les Rebelles, & que toutes les fois que cette Ville a été affligée de la Peſte, comme en 1580. 1630. 1649. & 1650. nos Rois ont toûjours octroyé à leurs Prédeceſſeurs, par des Lettres Patentes, le pouvoir de juger de tous crimes prévôtablement & en dernier Reſſort : ils écrivent encore à M. le Premier Preſident, & le prient de vouloir bien obtenir de Sa Majeſté de pareilles Lettres Patentes.

Le cinq Août réiteration d'inſtance & de priere, d'avoir la bonté de leur procurer du Bled : ils écrivent auſſi à ce ſujet à Meſſieurs les Conſuls de Toulon, & à ceux de toutes les Villes maritimes de la Côte du Languedoc & de Provence, leur offrent d'aller recevoir le Bled à tel endroit écarté de la Ville qu'ils voudront choiſir pour débarquer ; & ils prient ceux de la Ville du Martigues, d'envoyer des Bâtimens à celle d'Arles pour en charger.

Le ſix Ordonnance à ma requiſition, pour défendre à toutes perſonnes de tranſporter d'une Maiſon à l'autre les Meubles & Hardes des Malades & des Morts, ni d'y toucher, & en faire aucun uſage, à peine de la vie. Autre Ordonnance portant Taux des Vivres & Denrées, pour reprimer l'excez du prix auquel les portent, à cauſe de la rareté & de la diſette, ceux qui veulent profiter de la miſere publique.

Le ſept Août la Chambre des Vacations ayant permis à Meſſieurs les Procureurs du Pais de venir à conference avec Meſſieurs les Echevins, à un endroit ſur le chemin d'Aix, appellé Nôtre-Dame, diſtant de deux lieuës, M. le Marquis de Vauvenargues premier Procureur du Pais y vient, accompagné de pluſieurs Gentils-hommes, & des principaux Officiers de la Province, eſcortez des Gardes de M. le Maréchal de

Villars, & d'une Brigade des Archers de la Maréchaussée.

Une Ville affligée, ou soupçonnée de la Peste, d'où même tous les Habitans sont presque en fuite, ne peut pas correspondre à cet honneur : M. Estelle premier Echevin s'y rend sans suite, sans train, & sans escorte, accompagné seulement du Sieur Capus Archivaire de la Ville, qui par son habileté, sa probité & son application, est comme le gouvernail de cette Communauté.

A cette confer[illegible]ce, où l'on garde la precaution de se parler de loin [illegible]on passe un Concordat, portant qu'il sera établi un M[illegible]ché en cet endroit, où il sera fait une double Barriere ; un autre au Logis du Mouton, sur le chemin d'Aubagne, aussi à deux lieues de Marseille, & un autre pour les Bâtimens de Mer, à une Ance appellée l'Estaque, dans le Golfe des Isles de Marseille ; qu'en tous les Marchez & Barrieres, les Officiers & Gardes seront mis par Messieurs les Procureurs du Pais, & payez par Messieurs les Echevins.

Le huit le Concordat est homologué par Arrêt de la Chambre des Vacations ; Messieurs les Echevins écrivent en consequence à tous Messieurs les Consuls des Villes & Lieux de la Province, pour les exciter à envoyer promptement des Grains, des Denrées, du Bois, du Charbon à ces Marchez & Barrieres, où tout se negociera sans communication.

Ils s'appliquent le même jour à dresser une Instruction generale, où ils articulent toutes les fonctions ausquelles doivent vaquer les Commissaires, qu'ils ont déja établi dans toutes les Paroisses & Quartiers de la Ville, pour soulager les Pauvres & pourvoir aux Malades.

Cependant comme on voit qu'il n'est pas possible que Messieurs Estelle & Moustier, qui jusqu'alors ont toûjours été, alternativement toutes les nuits, faire porter les Morts, les Malades & Suspects aux Infirmeries, & murer ou désinfecter leurs maisons, puissent durer un plus long-tems à une telle fatigue ; sur tout le mal commençant à se glisser en divers quartiers de la Ville, fort écartez ; quoique Messieurs Audimar & Dieudé

Dieudé offrent de les y relever, Monsieur le Marquis de Pilles jugeant necessaire qu'ils ménagent leur santé & leur vie, on délibere dans l'Assemblée :

1° Qu'on se servira de tombereaux pour enlever les Morts : qu'on se saisira de tous les Gueux les plus vigoureux qu'on trouvera, pour servir de Corbeaux : qu'on proposera quatre Lieutenans de Santé pour les conduire ; & qu'on employera le Sieur Bonnet, Lieutenant de Viguier, pour les commander.

2° Qu'on fera incessamment travailler à ouvrir de grandes & profondes fosses hors les murs de la Ville, pour y enterrer les Cadavres avec de la chaux vive.

Et 3° qu'on établira, en toute diligence, un Hôpital de Peste. On jette d'abord les yeux sur celui de la Charité : on s'y porte ; mais la difficulté de loger ailleurs plus de 800. Pauvres de tout Sexe, qui s'y trouvent, les réduit à prendre celui des convalescens, qui est prés des murs de la Ville, du côté de la Porte de Bernard du Bois.

Le 9. Août, on s'apperçoit que quelques Medecins, & presque tous les Maîtres Chirurgiens, ont pris la fuite. Ordonnance, à ma requisition, pour les obliger à revenir, à peine, les premiers, d'être exclus pour toûjours de leur Aggregation, & les autres de leur Jurande & Maîtrise, & d'être procedé contre eux extraordinairement.

Autre Ordonnance aussi à ma requisition, pour défendre aux Bouchers, en écorchant les bœufs & les moutons, à la tuërie, de les enfler avec la bouche, par où la Peste peut se communiquer à la viande ; mais de se servir de soufflets, à peine de la vie.

Une autre, pour défendre aux Boulangers de convertir en biscuit la farine que la Ville leur donne, pour en faire du pain pour les Pauvres, ni de faire aucun pain blanc, afin de leur ôter l'occasion de défleurer la farine destinée à ce pain.

Et une autre, pour défendre à toutes personnes de détourner les eaux publiques, pour les arrosages de la Campagne, pour que les fontaines ne tarissent pas, & que l'Eau coule plus abondamment par toutes les ruës de la Ville, & en emporte les ordures.

Ce jour & les ſuivans, ce ne ſont pas de petites difficultez de mettre à execution tout ce qui a été déliberé le jour precedent : il faut des tombereaux, des chevaux, des harnois ; il faut en aller chercher à la Campagne, & perſonne n'en veut donner pour ſervir à porter des Peſtiferez : il faut des gens pour les atteler & pour les conduire, & chacun abhorre de prêter ſes œuvres à un ſervice ſi dangereux : il faut des Corbeaux pour aller prendre les Cadavres dans les maiſons ; & quelque exceſſif payement que l'on offre, les plus miſerables fuyent un métier ſi périlleux ; & font des efforts terribles pour les évit : il faut des Païſans pour ouvrir des foſſes ; & nul : veut y travailler, par la crainte & l'horreur dont il eſt ſaiſi. Meſſieurs les Echevins ſont obligez de ſe donner des mouvemens extrêmes, pour avoir les uns par adreſſe, & les autres par la force & par la rigueur.

Mettre en état, auſſi promptement qu'il le faut, un Hôpital de Peſte, & le pourvoir de tout ce qui eſt neceſſaire, qui eſt preſque infini, n'eſt pas certainement un embarras moins rempli de difficultez & de peines. Cet Hôpital des Convaleſcens, dont on a déliberé de ſe ſervir, ne ſe trouve point aſſez grand ; il faut l'aggrandir par la jonction du Jas de la Ville, qui eſt preſque attenant : mille choſes s'y trouvent à faire ; & on ne peut cependant diſpoſer de qui que ce ſoit. Monſieur Mouſtier eſt obligé d'y aller & d'y reſter lui-même ; & faiſant travailler, tant la nuit que le jour, fait ſi bien, que dans deux fois 24. heures, il le diſpoſe & le rend prêt, aſſorti, & en état de recevoir les Malades.

Pour y avoir des Economes, des Infirmiers, des Cuiſiniers & autres bas Officiers, & ſur tout le grand nombre qu'il faut de gens pour y ſervir les Peſtiferez, la choſe eſt conſtamment trés-difficile. On met des Affiches par tout, pour tâcher d'exciter de ces Ames que l'avarice jette dans les dangers, ou qu'une charité ſurabondante fait dévoüer au bien public ; & à force de chercher, d'encourager, de donner & de promettre, on parvient à en avoir. La Pharmacie & la Chirurgie y ſont établies : deux Medecins étrangers appellez : les Sieurs Gayon viennent d'eux mêmes ſe preſenter

pour y servir & s'y enfermer. La Mort, par malheur, termine trop tôt leur charité & leur zéle.

Trois fosses de dix toises de longueur & de largeur, & de quatorze pieds de profondeur, sont en même tems ouvertes hors les murs, entre la Porte d'Aix & celle de la Joliette. Pour en venir à bout, & contraindre les Païsans à travailler, Monsieur Moustier est obligé d'y aller rester lui-même, exposé presque d'une aube à l'autre à l'ardeur du Soleil.

Les Sieur Chevalier Rose, qu'on a établi Capitaine & Commissaire General à la Rive Neuve, au-delà du Port, y fait en même tems la même chose. Il met en état un autre vaste Hôpital, sous les voutes d'une corderie : fait ouvrir de grandes & profondes fosses, du côté de l'Abbaye Saint Victor; ramasse des tombereaux, & toutes les personnes necessaires pour pourvoir aux Vivans, aux Mourans & aux Morts; & ce qui n'est guere moins remarquable que son activité, son courage & son zéle pour son infortunée Patrie, c'est qu'il fournit à toutes les grandes dépenses qu'il faut faire pour l'entretien de cet Hôpital, & de tant de personnes qu'il faut tenir sur pied, de son propre argent, sans se mettre en peine quand, & comment il pourra en être remboursé.

A peine les Hôpitaux de Peste sont ainsi prêts à recevoir les Malades, que les voila, en moins de deux jours, entierement remplis. A la verité, ceux qu'on y porte ne les occupent pas long-tems; le mal est si violent, que ceux qui y entrent le soir, vont le lendemain dans les fosses; & les Hôpitaux n'étans ainsi que le reposoir d'un moment, les Morts, chaque jour successivement, y font place aux nouveaux Malades.

Le 12. Août, Messieurs de Chicoyneau & Verny, premiers Medecins de Montpellier, arrivent à la Barriere Notre-Dame, pour venir examiner, par ordre de Son Alteſſe Royale, quelle est veritablement la cause du mal qui afflige cette Ville. On leur fait preparer des logemens, & on envoye à la Barriere des voitures pour les prendre.

Le 13. Monsieur le Marquis de Pilles & Messieurs les Echevins les prient de venir à l'Hôtel de Ville, où ils

ont convoqué tous les Medecins & les Maîties Chirurgiens de la Ville. Ils y viennent ; & aprés avoir longtems conferé sur les symptomes du mal, ils arrétent entre eux d'aller ensemble, les jours suivans, visiter, tant les Malades des Hôpitaux, que ceux de divers Quartiers de la Ville, & de faire toutes les experiences qui seront necessaires.

Jusques alors ce mal n'a pas encore déployé toutes ses violences, ni exercé toutes ses fureurs : il tuë bien tous ceux qu'il attaque, sans qu'il en échappe presque aucun ; & dans toutes les maisons où il frappe, il fait bien rafle de tous, du plus petit, jusqu'au plus grand : mais il ne donne encore que sur la Populace ; ce qui entretient plusieurs personnes dans la fausse idée que ce n'est point veritablement la Peste, & qu'il ne procede que de la seule misere & des mauvais alimens. Les Gens de Mer, qui ont vû frequemment la Peste dans le Levant, croyent y trouver des differences. Bref plusieurs personnes sont encore dans le doute, & attendent, avec un empressement extrême, la décision de Messieurs les Medecins de Montpellier, pour prendre le parti, ou de rester, ou de fuir.

Le 14. Messieurs les Echevins écrivent au Conseil de Marine, pour remercier trés-humblement Son Alteſſe Royale de l'attention & de la bonté qu'elle a euë de leur envoyer ces Medecins.

Le 15. ils écrivent à M. le Maréchal de Villars l'état & la misere extrême de la Ville, y ayant une Populace de prés de cent mille personnes, sans bien, sans pain & sans argent. Ils écrivent aussi à M. de Bernage, Intendant en Languedoc, & à M. le Marquis de Caylus, Commandant en Provence, pour lors à Montpellier, pour le prier de vouloir leur procurer du bled, pour les preserver de la famine, qu'ils n'ont pas moins lieu d'apprehender que la Peste. M. le Marquis de Caylus a la bonté de s'y employer si puissamment, qu'il leur fournit un credit considerable pour en avoir.

Le 16. Fête de Saint Roch, qu'on a de tout tems solemnisée à Marseille, pour être preservez de la Peste, Monsieur le Marquis de Pilles & Messieurs les Echevins, pour éviter la communication, veulent empêcher

la Proceſſion qu'on a coûtume de faire toutes les années, où l'on porte le Buſte & les Reliques de ce Saint: mais il faut ceder aux exclamations du Peuple, qui eſt preſque furieux en devotion, lorſqu'il craint un fleau auſſi terrible que la Peſte, dont il voit & reſſent déja les affreux effets : ils trouvent même à propos d'y aſſiſter eux-mêmes, avec tous leurs Hallebardiers & Gardes, pour empêcher que perſonne ne ſe mette à la ſuite, & qu'il n'y ait ni foule ni confuſion.

Le lendemain 17. Août, Meſſieurs les Medecins de Montpellier viennent à l'Hôtel de Vi e leur apprendre ce qu'ils ont reconnu de la nature & de la qualité de la maladie ; & leur déclarent, en peu de mots, que c'eſt veritablement la Peſte.

Mais voyans que tout le monde eſt preſque déja ſorti de la Ville, & que la terreur & l'épouvante qu'il y a met tout dans un deſordre affreux, ils trouvent bon, pour ne pas l'augmenter, que l'on diſſimule, & que pour tâcher de raſſûrer les eſprits, on affiche un Avis au public, portant qu'ils ont trouvé que ce ne ſont-là que des fiévres contagieuſes, cauſées par les mauvais alimens, qui ceſſeront bien-tôt, par les ſecours qu'on va avoir de tous côtez, qui rameneront l'abondance de toutes choſes.

Cette Affiche eſt auſſi-tôt miſe ; mais elle ne produit aucun effet. La mortalité, qui depuis quelques jours a extrêmement augmenté la malignité & violence avec laquelle ce mal commence à frapper de tous côtez indiſtinctement, & la ſubtilité avec laquelle on voit qu'il ſe communique, a déja convaincu les plus opiniâtres & les plus portez à vouloir ſe tromper, que c'eſt veritablement la Peſte ; & ſans vouloir plus rien entendre, chacun prend ſi rapidement la fuite, que toutes les portes de la Ville ont peine à ſuffire à la foule de ceux qui ſortent.

Si c'étoit-là les bouches inutiles, rien ne ſeroit plus convenable & plus ſoulageant ; mais les perſonnes les plus neceſſaires, & celles même que leurs fonctions obligent le plus indiſpenſablement de reſter ; ſont les plus promptes à deſerter : preſque tous les Intendans de la Santé, ceux du Bureau de l'Abondance,

les Conſeillers de Ville, les Commiſſaires de Police, les Recteurs de tous les Hôpitaux & de toutes les Maiſons & Oeuvres Charitables; les Commiſſaires mêmes qu'on vient, n'a quelques jours, d'établir dans les Paroiſſes & Quartiers, pour vaquer au ſoulagement des Pauvres, les Artiſans de tous Métiers, & ceux qui ſont les plus neceſſaires à la vie, les Boulangers, les Vendeurs de vivres & denrées, juſques même ceux qui doivent garder les autres, & les empêcher de quitter; c'eſt à dire, les Capitaines & Officiers de Ville, qui ont leur Compagnie en pied; tout deſerte, tout abandonne, tout fuit. Bref Monſieur le Marquis de Pilles & Meſſieurs les Echevins reſtent preſque tous ſeuls chargez d'une Populace preſque infinie, prête à tout entreprendre dans les extrêmitez où elle ſe trouve réduite par la miſere & par la calamité, qui multiplie avec le mal.

L'aſpect de la Ville excite déja compaſſion; tout y a l'air de deſolation. Tous les Magaſins, toutes les Boutiques ſont par tout generalement fermées; la plûpart même des Maiſons, des Egliſes & des Convents; toutes les Places publiques ſont deſertes, & perſonne n'eſt plus par les Ruës que des Pauvres gemiſſans: le Port eſt dans un dérangement total; les Galeres ſont retirées du Quay, & renfermées dans une Eſtacade, du côté de l'Arcenal, où les Ponts ſont levez & de hautes Barrieres poſées; & tous les Vaiſſeaux & Bâtimens Marchands ſont hors de l'amarre, & à l'écart.

Cette ſuperbe Marſeille, il y a peu de jours ſi floriſſante, cette ſource d'abondance; & ſi on l'oſe dire, de felicité, n'eſt plus que la vraie image de la Jeruſalem deſolée; heureux encore ſi elle en demeuroit-là, & ſi le Fleau qui a commencé de l'affliger, ne la rendoit pas, dans moins de quinze jours, le Théatre affreux des plus horribles ravages que ſa fureur ait jamais faits dans aucune Ville du Monde.

Le dix-huit Août, une foule de populace du quartier de St. Jean, vient émutée devant la porte de la Maiſon de Ville, criant qu'ils veulent du Vin, & qu'il n'y a plus perſonne dans la Ville qui en vende: le Corps de Garde ſe met en état de les repouſſer: M.

Eſtelle arrive, & peu aprés M. Mouſtier; ils les appaiſent, promettent de leur en faire avoir; & en effet, on rend à l'inſtant une Ordonnance, portant que tous ceux qui ont du Vin ayent à le mettre en vente par tout le jour, autrement leurs Caves enfoncées, & leur Vin vendu par les Gardes, qui feront tournée dans les Quartiers.

La Contagion s'eſt déja pour lors répanduë, & à gagné par tout; quelques ſoins & efforts qu'on ait fait pour couper les communications, & elle commence de s'échauffer, & de faire ravage; il fau pour pouvoir enlever tous les Morts, mettre ſur le p vé une plus grande quantité de Tomberaux, & ſur t ut avoir des Corbeaux en grand nombre.

Mais voilà ce qui eſt tout à fait impoſſible, on a preſque déja uſé tout ce qu'il y a dans la Ville de gens qu'on a pû ſacrifier à ce perilleux Métier; ils n'y durent pas ſeulement deux jours en vie; ils prennent d'abord la Peſte au premier Cadavre qu'ils touchent, de quelque précaution qu'on les faſſe uſer; on leur donne des Crocs à manche, mais la ſeule approche des Cadavres les infecte: on les paye juſqu'à quinze livres par jour; mais quelque puiſſant que ſoit cet attrait pour des gueux & des miſerables, il ne les touche point du tout, à la vûë d'une mort certaine & inévitable; il faut courir pour les chercher, & les prendre de vive force; & ſoit qu'ils ſe cachent bien, ou qu'ils ſoient generalement tous morts, on n'en trouve plus aucun, & les Cadavres reſtent cependant dans les Maiſons, & à la porte des Hôpitaux, entaſſez à piles, étalez les uns ſur les autres, ſans pouvoir en être tirez & tranſportez aux Foſſes.

Que faire dans cette extrémité? Meſſieurs les Echevins ont recours à Meſſieurs du Corps des Galeres, & les prient trés-inſtamment de vouloir leur donner des Forçats pour ſervir de Corbeaux, avec offre de paſſer ſoumiſſion de les leur remplacer, ou d'en indemniſer Sa Majeſté: ils ont la bonté, attendu cette abſoluë neceſſité, de leur en accorder vingt-ſix des Invalides du Baigne, auſquels ils promettent la liberté pour les exciter à ce travail.

On ne peut pas disconvenir qu'on ne doive au secours de ces Forçats ; c'est-à-dire, de ceux qui ont été accordez dans la suite, une partie du salut de la Ville ; mais il faut convenir aussi que pour des Echevins qui se trouvent accablez & abandonnez, sans pouvoir se reposer d'aucun soin sur personne ; ce sont de fatiguans fardeaux, que de pareils Corbeaux.

Ils sont dépourvûs de tout ; il faut les chausser, & cela dans un tems qu'on n'a ni Souliers, ni pas même seulement un Cordonnier dans la Ville ; il faut les loger & nourrir, & personne ne veut ni recevoir, ni approcher, ni communiquer avec des Forçats Corbeaux des Pestiferez ; il faut être jour & nuit à les garder à vûë ; ils pillent & volent dans toutes les Maisons où ils vont prendre les Morts, & ne sçachant ni atteler les Tomberaux, ni les conduire, ils les renversent à tous momens, les brisent avec les harnois, & tout ce qui en dépend, sans qu'on puisse les faire raccommoder, parce qu'outre qu'on n'a ni Charriots, ni Sellier, ni Bridier, personne ne veut plus toucher à des choses qui sont infectées, & il faut être continuellement à mander quêter par la Campagne des Tomberaux, que tout le monde cache soigneusement, & demeurer supplantez dans un travail le plus pressant qui puisse jamais être, & qu'ils affectent de faire avec une lenteur & une molleſſe qui fait enrager.

Dans quelle Ville du Monde a-t-on jamais vû les Consuls être livrez à de telles sollicitudes, & réduits encore à faire tous les tristes & perilleux offices auſquels sont contraints de se sacrifier Messieurs les Echevins de Marseille ? puisqu'on va voir bientôt que pour faire travailler diligemment ces Forçats, & leur faire enlever les Cadavres pourris & empestez, qu'ils ne sçauroient avoir le cœur de toucher, & non pas même d'approcher sans être vivement pressez & animez ; ils sont obligez de se mettre eux-mêmes à leur tête, & d'aller les premiers par tout où l'infection est la plus horrible, les leur faire enlever ; que bien plus, M. Moustier est contraint, pendant prés de deux mois, de se lever journellement à l'aube du jour pour leur aller faire atteler les Tomberaux, & empêcher qu'ils ne

les

les briſent ; les ſuivre aux Foſſes, pour qu'ils ne laiſſent pas les Cadavres ſur les bords ſans les enſevelir ; & le ſoir les aller faire dételer, conduire les Chevaux aux Ecuries ; mettre en place les harnois pour les retrouver le lendemain ; & prévenir les inconveniens qui pourroient interrompre la continuation d'un travail où il y a danger dans la demeure. Les Conſuls Romains, ſi remplis de l'amour de leur Patrie, n'ont jamais conſtamment pouſſé leur zele juſques-là.

Le dix-neuf Août on choiſit dans toutes les Paroiſſes des perſonnes qu'on charge de faire du Boüillon pour les pauvres Malades, & de le leur diſtribuer ; & on établit un Hôpital particulier, que des cas les plus touchans que la calamité puiſſe produire, rendent abſolument neceſſaire.

Pluſieurs femmes nourrices meurent de la Contagion, & laiſſent des enfans au lait, qu'on trouve gemiſſans dans leurs Berceaux, en allant prendre les Cadavres de leur Mere. Perſonne ne veut les recevoir, ni moins encore les nourrir, ni les ſecourir ; il ne ſe trouve plus de pitié en tems de Peſte : la crainte de prendre cet horrible Mal étouffe tous les ſentimens de la charité, & ceux même de l'humanité. Faut-il cependant laiſſer perir tous ces pauvres petits innocens, qu'on trouve ainſi de tous côtez, & tant d'autres infortunez Enfans de bas âge, que la Peſte rend orphelins ? On prend l'Hôpital St. Jacques de Galice, & le Convent des Peres de Lorette, qui ſe trouve vuide par la mort ou la fuite de tous les Religieux ; & là on les fait nourrir, ou avec de la ſoupe, ou en leur faiſant traire des Chevres. Le nombre de ces infortunez eſt ſi grand, que quoiqu'il en meure tous les jours trente ou quarante, il s'y en trouve toûjours douze ou treize cens, par ceux que l'on y emporte ſucceſſivement chaque jour.

Le vingt une partie de ces Forçats qu'on a reçus deux jours auparavant, ſont atteints de la Peſte, & hors d'état de travailler : on va en demander de nouveaux à Meſſieurs du Corps des Galeres, qui en accordent encore trente-trois.

Ce jour preſque tous les Meûniers & tous les Boû-

langers ceſſans de travailler, parce que tous les Garçons les ont quittez, & ont pris la fuite, Ordonnance, a ma requiſition, pour contraindre les deſerteurs à revenir, & pour défendre à ceux qui reſtent de quitter, à peine de la vie. Il ne ſe trouve plus aucun Maçon dans la Ville, & il faut faire divers ouvrages aux Cimetieres & aux Hôpitaux; autre pareille Ordonnance pour les contraindre à revenir; & une autre encore, pour défendre de ſortir de la Ville la Farine & le Pain bis, deſtiné pour la ſubſiſtance des Pauvres, à peine d'amende & de confiſcation.

Le vingt-un Août la Peſte commence d'agir avec tant d'ardeur, & le nombre des Morts ſe trouve tout-à-coup ſi multiplié, qu'on conſidere qu'il eſt du tout impoſſible qu'on puiſſe venir à bout de les enlever avec les Tombereaux, pour les tranſporter dans les Foſſes ouvertes hors la Ville, parce qu'outre que les Tombereaux ne peuvent point aller au haut Quartier de St. Jean, ni en pluſieurs autres de la vieille Ville, dont les Ruës ſont étroites & ſcabreuſes; Ruës cependant où ſe trouve le plus grand nombre de Cadavres, étans habitées par une fourmillere de populace; il y a de-là aux Foſſes hors les Murs un éloignement & une diſtance qui empêche qu'on puiſſe parvenir à faire tout le travail qu'il faut pour tranſporter tant de Cadavres, & ne point tomber dans l'inconvenient de les laiſſer arrerager, & d'avoir par-là une infection generale qui empeſte l'air.

Sur cette difficulté, & ſur pluſieurs autres embarraſſantes qui demandent l'avis d'un nombre de perſonnes judicieuſes, M. le Marquis de Pilles, & Meſſieurs les Echevins, prient Meſſieurs les Officiers Generaux des Galeres de vouloir s'aſſembler à l'Hôtel de Ville pour leur donner leur avis; & il eſt déliberé:

1°. Que pour les raiſons qu'on a obſervées, & pour éviter les inconveniens qu'on apprehende, qui ſeroient funeſtes, on enſevelira les Cadavres, tant dans les Foſſes ouvertes hors les Murs, que dans les Caveaux des Egliſes des Religieux Jacobins, des Obſervantins, des Grands Carmes & de Lorette; que ces Egliſes étant ſituées dans la haute Ville, où il y a le plus de Morts,

& où les Tombereaux ne peuvent pas facilement rouler, on fera faire des Brancards, avec lesquels les Forçats les y porteront ; qu'il sera fait dans chacune un amas de Chaux vive & des Barriques d'Eau pour jetter dans les Caveaux ; & que quand ils seront remplis, on les fera fermer, en y employant du Ciment, en telle sorte qu'aucune infection n'en puisse exhaler.

2°. Qu'il sera mis un homme de confiance, avec des Gardes à cheval à la tête des Charriots, & de chaque Brigade de Forçats, pour les obliger de travailler diligemment, & les empêcher de s'amuser à voler.

3°. Que pour éviter que les Fosses, & les divers Cimetieres où l'on a enseveli de ces Cadavres, n'exhalent pas de l'infection, faute d'avoir été couverts de toute la quantité de Terre & de Chaux vive necessaires; il en sera fait une revûë exacte & generale, pour y en faire remettre à suffisance.

4° Que manquans de Commissaires dans plusieurs Paroisses & Quartiers, attendu qu'ils ont fui & abandonné, & ne se trouvant pas de personnes pour les remplacer, on obligera chaque Convent de donner des Religieux, pour servir de Commissaires dans les Quartiers qui en sont dépourvûs.

5° Que pour empêcher la communication. M. l'Evêque sera prié de faire cesser tous Offices dans les Eglises.

Et 6° que pour contenir & intimider la Populace, on fera dresser des potences à toutes les Places publiques de la Ville.

Le lendemain 22. Août, Messieurs les Echevins apprenans au Conseil de Marine l'augmentation de la maladie, le supplient d'agréer que toutes les affaires demeurent désormais suspenduës, pour qu'on ne pense plus entierement, qu'à ce qui regarde la santé. Quand la Peste s'enflamme ainsi dans une Ville, chacun se regardant à peu prés comme à l'agonie de la mort, n'est plus en état de s'appliquer qu'à ce qui tend à sa conservation.

Tout manque cependant dans la Ville, jusques aux choses qui y abondent le plus ordinairement : il ne s'y trouve pas seulement de la toile pour faire des paillasses pour les Hôpitaux ; quoique, pour en chercher, on

faſſe ouvrir & foüiller tous les Magaſins & toutes les Boutiques. Le bruit de la Peſte a écarté tout ce qui vient journellement dans le Port, de toutes les parties du Monde, & on eſt obligé d'écrire à Monſieur le Premier Préſident, pour le prier de vouloir bien envoyer tout ce qui s'en trouvera à Aix; & même des ſouliers pour donner aux Forçats, n'y ayant aucun Cordonnier à Marſeille pour en faire.

Sans le ſecours qu'il a la bonté de donner à Meſſieurs les Echevins, ſan l'attention qu'il a à leurs beſoins, & à les aider de toutes choſes, ils ſeroient certainement dans mille é anges inconveniens. Deux ou trois fois du jour ils prennent la liberté de lui écrire, & c'eſt toûjours pour quelque choſe de plus fatiguant; & toûjours avec une égale bonté, il pourvoit à tout, juſqu'aux choſes qui ſont beaucoup au-deſſous de ſon Miniſtere: & comme ſi ce n'étoit point aſſez de ſe voir occupé nuit & jour de tant de peines & de ſoins, pour le ſalut de cette Ville infortunée, il prend encore celui de s'y reproduire, pour ainſi dire, par le Miniſtere de Monſieur Rigord ſon Subdelegué, qui agit avec tant d'ardeur, d'application & de zéle, qu'il voit le feu de la Peſte dans ſa propre maiſon, & périr à ſes côtez Me ſon Epouſe, ſa Famille, ſes Commis & tous ſes Domeſtiques, ſans que tous ces coups de foudre & toutes ces horreurs l'ébranlent, & le tirent d'un moment de ſon application continuelle à travailler au beſoin de la Ville.

Ce jour, ſur l'avis que pluſieurs Boulangers, pour couvrir leur évaſion, ont remis leurs Fours à leurs Garçons, qui n'y ſont que par figure, Ordonnance, à ma requiſition, pour les contraindre à les venir reprendre, avec défenſes de les quitter, à peine de la vie. Autre Ordonnance, pour obliger pareillement les Intendans de la Santé, ceux du Bureau de l'Abondance, les Conſeillers de Ville, & tous autres Officiers Municipaux, de revenir dans les vingt-quatre heures, à peine de mille livres d'amende, & d'être déclarez incapables de toutes Charges Municipales.

Ce même jour, M. l'Evêque, à qui Monſieur le Marquis de Pilles avoit fait ſçavoir la Déliberation priſe

dans l'Assemblée du jour precedent, lui marque par une lettre, plusieurs raisons qui s'opposent à faire ensevelir les Cadavres dans les caveaux des Eglises des Convens qu'on y a destinez.

Sur quoi Monsieur le Marquis de Pilles ayant prié Messieurs les Officiers Generaux des Galeres de vouloir se rassembler à l'Hôtel de Ville, avec Messieurs les Echevins, & quelques autres Citoyens zelez; aprés avoir bien examiné & pesé les raisons contenuës dans cette lettre, avec celles qui les ont déterminez de prendre le parti de faire ensevelir dans les Eglises, qui sont la necessité absoluë & indispensable qu'il y a de le faire, il est unanimement resolu que la Déliberation tiendra; mais que l'execution en sera suspenduë pour vingt-quatre heures, pour voir si dans cet intervalle la mortalité viendra à diminuer, en sorte qu'on puisse s'en passer: que cependant, sans aucun retardement, on disposera, avec diligence, les caveaux de ces Eglises, & qu'on y fera charrier toute la chaux & l'eau neceſſaires.

Le 23. s'agissant d'y travailler; comme toutes ces Eglises se trouvent fermées, & que les Religieux refusent de les ouvrir, Monsieur Moustier s'y porte, les fait ouvrir, & y fait charrier toute la quantité de chaux & de barriques d'eau qu'il faut. Pour faire les brancards, faute de Menuisiers, il fait travailler les premiers qu'il trouve: on tire service de tout dans les besoins pressans, quand on sçait prescrire & commander.

Ce jour, bien loin que la mortalité diminuë, prés de mille personnes meurent; & comme on voit qu'il n'y a plus à hesiter d'enterrer dans les Eglises, qu'autrement on va se trouver successivement surchargé de Cadavres, & qu'on ne pourra plus venir à bout de les enlever, on dispose toutes choses, pour que le lendemain matin on puisse y travailler par tout dans le même tems; & Messieurs du Corps des Galeres ont la bonté de donner pour cela un renfort de vingt Forçats encore.

Le lendemain 24. Août, pour qu'on fasse toute diligence, & qu'on ne se rallentisse pas dans un travail qui rebute par le danger & par l'horreur de la mort,

Monſieur Mouſtier y va lui-même, preſſant & animant les Forçats, autant par ſon intrepidité & par ſon courage, que par ſes mouvemens ; & lorſque les caveaux ſont remplis & qu'on y a jetté toute la chaux vive & l'eau neceſſaires, il prend ſoin de les faire boucher, & d'en faire cimenter toutes les fentes & jointures.

Monſieur le Marquis de Pilles & les autres Echevins agiſſent & courent cependant d'autre côte, pour mettre à execution les autres choſes qui ont été reſoluës par la Déliberation.

Ils établiſſent des gens les plus de confiance qu'ils puiſſent trouver, pour aller à cheval, avec des Gardes, à la tête des tombereaux & de chaque Brigade de Forçats : mais ils ne durent guere à ce périlleux métier, & ils ſont bien-tôt contraints eux-mêmes de s'y mettre à leur place.

Il n'eſt pas beſoin d'aller prier M. l'Evêque de faire ceſſer les Offices dans les Egliſes ; elles ſont déja toutes generalement fermées : il n'y a preſque plus de Meſſes aucune part ; plus d'adminiſtration des Sacremens ; plus même de ſonnerie des cloches : tous les Eccleſiaſtiques ont pris la fuite, & une partie même des Curez.

Pour des Religieux, il ne leur eſt pas poſſible d'en trouver pour faire les fonctions de Commiſſaires dans les Quartiers qui en ſont dépourvûs : les uns ont deſerté, les autres ſont déja morts ; & il n'en reſte pas autant qu'il en faut pour aller confeſſer : il n'y a que le Pere Milley Jeſuite, qui ne trouvant jamais trop à faire pour remplir ce ſaint zéle & cette fervente charité dont il a été toûjours animé, vient leur offrir de ſe charger des fonctions de Commiſſaire à la rue de l'Eſcale, & à tous ſes environs : Département que perſonne n'a jamais oſé prendre, parce que c'eſt le ſiége le plus enflammé de la Peſte, & qui eſt même comme interdit & barricadé, avec des Corps de Garde aux avenuës, pour que perſonne n'y entre ni n'en ſorte. Ils y établiſſent ce Saint Religieux, qui depuis le commencement de la Contagion, y a toûjours confeſſé les Peſtiferez : il y fait des actes de pieté qui ſont plus qu'heroïques ; mais la Peſte ne l'épargne pas long-tems, & ravit à la Religion ce nouvel Apôtre.

Ils vont enſuite faire la revuë des foſſes & des Cimetieres ; ſpectacle certainement horrible à voir, & dangereux à approcher tout ce nombre infini de Cadavres peſtiferez qu'on y jette actuellement, y étans encore tous découverts, entaſſez à milliers les uns ſur les autres.

Autrefois les Gouverneurs & les Conſuls, pendant tout le tems de la Contagion, demeuroient enfermez dans l'Hôtel de Ville, avec de trés-grandes précautions : tous ceux qui ont fait des Regimes pour les Villes affligées de la Peſte, l'ont preſcrit de la ſorte, jugeans que les Magiſtrats doivent être plus ſoigneux que tous autres, de conſerver leur vie & leur ſanté.

Ici cependant Monſieur le Marquis de Pilles & Meſſieurs les Echevins ne penſent ſeulement qu'à conſerver la vie & la ſanté d'autrui, expoſans & ſacrifians partout tout, ſans ménagement, la leur propre : & ils ſont tant la nuit que le jour ſur le pavé, par tout où ils voyent que le danger peut éloigner les autres.

Monſieur le Marquis de Pilles eſt ſi peu ſoigneux de lui-même, qu'il laiſſe d'abord établir le principal Hôpital de Peſte, qui eſt celui des Convaleſcens, à quatre pas de ſon Hôtel : Monſieur Eſtelle va avec ſi peu de crainte, pendant la nuit, au tranſport des Cadavres, à la ruë de l'Eſcale, que gliſſant ſur le pavé, il ne manque que d'un travers de doigt d'embraſſer le Cadavre d'un Peſtiferé qui eſt à terre devant lui. Monſieur Mouſtier ſe jouë tellement des périls qui font fremir, qu'un emplâtre fumant du pus du bubon d'un Peſtiferé, jetté d'une fenêtre, lui tombe ſur le viſage, & ſe collant à ſa jouë, il le détache de ſang froid, & ne fait que ſe ſecher avec ſon éponge à vinaigre, ſans que cela le faſſe reculer d'un pas, & l'empêche de paſſer outre aux expeditions aprés leſquelles il eſt : & c'eſt ainſi à peu prés des autres.

Le 25. Août le feu de la Peſte eſt par tous les quatre coins de la Ville, & devient dans ſa pleine fureur ; & depuis alors, juſqu'à la fin de Septembre, elle continuë toûjours de même, agiſſant tout comme la foudre, donnant par tout, entraînant tout, renverſant tout, & tuant chaque jour plus de mille perſonnes ; ſa

violence n'attaque qu'en foule, & ſa fureur porte mille morts à la fois.

Voila par conſequent les Hôpitaux de Peſte qu'on a faits inſuffiſans à recevoir tous les pauvres Malades. On délibere d'en faire un nouveau qui ſoit capable de tout contenir; & n'y ayant ni hors ni dans la Ville aucun Edifice aſſez grand ni aſſez vaſte pour cela, on reſout de le faire, ainſi que l'avoient conſeillé Meſſieurs les Medecins de Montpellier, dans les Allées du grand Jeu de Mail, qui eſt hors la Porte des Faineans, attenant au Convent des Auguſtins Déchauſſez, avec des charpentes qu'on couvrira de groſſes toiles cotonines. Nouvel embarras pour Meſſieurs les Echevins, d'avoir à fabriquer un pareil Hôpital, ſans pouvoir compter ſur l'aide ni ſur le ſecours de perſonne, & ſans même avoir aucun Ouvrier; car tous generalement ont pris la fuite.

Le 26. la Chambre des Vacations apprenant que preſque tous les Boulangers de Marſeille ont deſerté; & voulant prévenir l'extrémité où cette pauvre Ville ſera réduite, ſi dans une telle conjoncture de tems on n'y fait plus les cuites de pain neceſſaires, elle rend un Arrêt, portant injonction à tous les Boulangers & Mitrons qui ont quitté, de revenir, à peine de la vie; & aux Conſuls des Lieux où ils peuvent s'être refugiez, de les dénoncer, à peine d'amende & autre punition.

Toutes les Boutiques de Regratiers & Revendeurs ſe trouvans fermées, & le Peuple ne trouvant plus à acheter les choſes neceſſaires à la vie, Ordonnance, à ma requiſition, pour les obliger à les ouvrir dans vingt-quatre heures, autrement enfoncées,

Le 27. la même Chambre des Vacations, touchée de l'état de Marſeille, & de ce que le Peuple y ſouffre, rend un autre Arrêt, portant injonction à tous les Ouvriers Marchands & Magaſiniers d'ouvrir leurs Boutiques & Magaſins dans les vingt-quatre heures, à peine de la vie.

Ce jour, Monſieur le Marquis de Pilles, qui depuis le commencement de la Contagion a toûjours été continuellement à l'Hôtel de Ville, & par tout où ſon zéle le porte; c'eſt-à-dire, où il ſe trouve le plus de danger

& de difficulté, ſans ménager ſa vie en rien, cede enfin aux accablantes fatigues qu'il s'eſt données, & tombe malade, hors d'état de ſortir de ſon Hôtel. La crainte de perdre un Gouverneur-Viguier, dont le nom, le mérite & la perſonne eſt en veneration à Marſeille, met en alarme generalement tout le monde.

Le vingt-huit la Peſte redouble toûjours ſes plus cruels ravages, & toute la Ville n'eſt plus qu'un vaſte Cimetiere, qui n'offre à la vûë que le triſte ſpectacle des Corps morts entaſſez à monceaux les uns ſur les autres.

Dans ce triſte & déplorable état, mille choſes ſont à faire, mille beſoins à pourvoir, & on ne peut tirer ſecours de perſonne; les gens du terroir ſont ſourds à tout ce que l'on leur demande; on ne peut par nul ordre les réduire à venir ſeulement apporter de la Paille, pour remplir les Paillaſſes des Hôpitaux, & du Foin pour les Chevaux des Tombereaux: Meſſieurs les Echevins qui voyent qu'ils ne pourront venir à bout de rien que par la force, ſupplient M. le Premier Preſident de leur procurer le ſecours de quelques cent hommes de Troupes reglées.

Ils vont enſuite à Meſſieurs du Corps des Galeres, leur remontrer qu'il s'agit du ſalut commun, que tous les Forçats qu'ils leur ont déja accordez ſont preſque morts, & que le nombre des Cadavres, dont toute la Ville ſe trouve remplie, étant exceſſif, ils ne ſçauroient être enlevez, s'ils n'ont la bonté de leur en accorder un nombre ſuffiſant à pouvoir faire un coup de main.

M. le Commandeur de Rancé, Lieutenant General, commandant les Galeres, M. de Vaucreſſon Intendant, & tous Meſſieurs les Officiers Generaux, ſont touchez de ce triſte état où ils voyent Marſeille; ils en compoſent une trop noble & éminente partie, pour n'être pas ſenſibles de la voir tout à fait perir; ils ont montré en toute occaſion leurs bonnes intentions; & en celle-ci, il n'y en a aucun, qui pour l'aider à la ſauver n'eût ſacrifié ſa propre vie: mais n'ayant point encore reçu des ordres pour cela du Conſeil de Marine, ils font difficulté de donner une auſſi grande quantité de

Forçats qu'il faudroit, & n'en veulent accorder que quatre-vingt ; & c'eſt encore avec proteſtation que ce ſont les derniers, & qu'ils n'en donneront pas davantage.

Cette proteſtation met fort en peine Meſſieurs les Echevins, & les oblige à s'évertuer plus que jamais pour tirer de ces Forçats le plus de ſervice qu'il ſera poſſible. Monſieur Mouſtier ne ſe contente pas de continuer le pénible ſoin de leur logement & de leur ſubſiſtance, & d'aller le matin les mettre au travail, & leur faire atteler les Tombereaux ; mais il ſe met à la tête de la plus groſſe Brigade, les mene aux endroits les plus inabordables, où ſont les plus gros monceaux de ces Cadavres pourris, & les anime à les enlever, ou entiers, ou à pieces.

On écrit cependant au Conſeil de Marine, pour ſupplier trés-humblement Son Alteſſe Royale de vouloir mander des ordres pour en faire donner tout autant qu'il faudra : & en même-tems, comme la Ville manque de tout ; qu'il n'y a pas de la viande pour faire de boüillon aux Malades, & que la faim tuë ceux que la Peſte pourroit épargner, de vouloir ordonner aux Provinces voiſines d'y envoyer du ſecours pour la ſubſiſtance du Peuple.

Le 29. Août, pluſieurs Ordonnances ſont renduës à ma requiſition.

1° Tous les Balayeurs des Ruës ont deſerté depuis le commencement de la Contagion, crainte qu'on ne les faſſe ſervir de Corbeaux ; toute la Ville, depuis deux mois, eſt remplie de fumier & des ordures empeſtées qui y croupiſſent ; Ordonnance pour les obliget à revenir, à peine de la vie.

2° De toutes les maiſons on jette dans les ruës les matelas, les paillaſſes, les couvertures, hardes & haillons qui ont ſervi aux Peſtiferez, le paſſage en eſt bouché par tout ; Ordonnance pour le défendre, & obliger de traîner le tout ſur les Places publiques, & de l'y brûler ſur le champ, à peine de priſon.

3° Faute de Portefaix & Crocheteurs, on ne peut pas ſeulement faire charrier dans les Magaſins le bled que les Bateaux apportent de la Barriere de l'Eſtaque ;

ils ſont tous au ſervice des Particuliers refugiez dans le Terroir ; Ordonnance pour les obliger de quitter, & venir exercer leur métier dans la Ville, à peine de la vie ; & défenſes aux Particuliers de les retenir, à peine de trois mille livres d'amende, & de priſon.

4° Faute d'Aſniers, les Boulangers ne peuvent pas faire tranſporter le bois que la Ville leur fournit, & tous les Particuliers ſont dans le même inconvenient : Ordonnance pour contraindre les Aſniers de revenir avec leurs Bêtes, à peine de la vie.

Le même jour, la Chambre des Vacations, inſtruite que les Intendans de la Santé, & les Commiſſaires établis dans les Paroiſſes & Quartiers, qui ont deſerté, n'obéïſſent point aux Ordonnances de Meſſieurs les Echevins, & ne reviennent pas, Arrêt qui leur enjoint de ſe rendre inceſſamment à leurs fonctions, à peine de la vie.

Tous ces Arrêts & toutes ces Ordonnances ne manquent pas d'être bien publiez à ſon de trompe, & d'être affichez, tant à tous les Carrefours & Places de la Ville, que dans tous les Quartiers du Terroir : mais tout cela n'opere du tout rien ; la peur de la Peſte eſt ſi forte & ſi terrible, que le canon même ne ſeroit pas capable de la vaincre.

Auſſi eſt-il preſque impoſſible que le cœur tienne ferme à toutes les horreurs & à tous les affreux ſpectacles qui ſe preſentent aux yeux dans cette infortunée Ville, & aux épouventables effets du fleau furieux, qui ſemble menacer de ne pas aſſouvir ſa fureur par la ſeule mort, & par l'extinction generale de tous ſes Habitans ; mais par ſa deſtruction & ſa ruine totale, en rendant toute ſa vaſte enceinte un lieu imbibé de pourriture & de venin, qui ſoit pour toûjours inhabitable au reſte des Hommes.

De quel côté que l'on jette les yeux, on voit les ruës toutes jonchées, des deux côtez, de Cadavres qui s'entretouchent, & qui étans preſque tous pourris, ſont hideux & effroyables à voir.

Comme le nombre des Forçats qu'on a pour les prendre dans les maiſons, eſt de beaucoup inſuffiſant pour pouvoir, dans tous les Quartiers, les en retirer tous

journellement, ils y reſtent ſouvent des ſemaines entieres ; & ils y reſteroient encore plus long-tems, ſi la puanteur qu'ils répandent, & qui empeſte les Voiſins, ne les déterminoit, pour leur propre conſervation, & pour éloigner d'auprés d'eux cette Peſte, de faire un effort ſur eux-mêmes, & d'aller les tirer des appartemens où ils ſont, pour les traîner ſur le pavé. Ils vont les prendre avec des crocs, & les tirent de loin avec des cordes, juſques à la ruë : ils le font pendant la nuit, pour être libres de les traîner le plus loin qu'ils peuvent de leurs maiſons, & de les laiſſer étendus devant celle d'un autre ; qui fremit le lendemain matin d'y trouver cet hideux objet, qui l'infecte, & lui porte l'horreur & la mort.

On voit tout le Cours, toutes les Places publiques, tout le Quai du Port traverſez de ces Cadavres, qui y ſont à monceaux, entaſſez les uns ſur les autres. La Place de la Loge & les Paliſſades du Port n'en ſont pas moins jonchées, par le nombre continuel qu'on y en débarque des Vaiſſeaux & des Bâtimens, qui ſont tous remplis de ces Familles effrayées, que la peur y a fait refugier, dans la fauſſe croyance que le feu de la Peſte n'iroit pas les atteindre au milieu de l'eau.

Sous chaque arbre du Cours & des Places publiques, ſous l'auvent de chaque Boutique des Ruës & du Port, on y voit, entre tous les Cadavres, un nombre prodigieux de pauvres Malades, & même des Familles toutes entieres, étendus miſerablement ſur un peu de paille ou ſur de mauvais matelas : les uns ſont dans une langueur qui n'attend plus qu'une mort ſecourable ; les autres ont l'eſprit troublé par l'ardeur du venin qui les conſume & les dévore, implorans le ſecours des Paſſans, tantôt par des plaintes touchantes, tantôt par des gemiſſemens que les douleurs ou la freneſie leur font pouſſer. Il exhale d'entre eux une puanteur qui eſt inſupportable ; & comme ſi le mal dont ils ſont atteints n'étoit pas aſſez terrible & aſſez cruel, ils ſouffrent encore toutes les rigueurs de la diſette & de la miſere publique, qui ſemblent être de concert avec la Peſte, pour faire ſouffrir tout à la fois pluſieurs morts à ces malheureux, qui périſſent miſerablement ſous les

lambeaux dont ils ſont couverts, & augmentent à chaque moment le nombre des Morts qui les environne. Le cœur ſe fend d'y voir tant de pauvres & malheureuſes Meres, qui ont à leur côté les Cadavres de leurs Enfans, qu'elles ont vû expirer ſous leurs yeux, ſans pouvoir leur donner aucun ſecours; & tant de pauvres petits Enfans, qui ſont encore attachez aux mammelles de leurs Meres, qui ont auſſi expiré en les tenans ſerrez entre leurs bras, ſuçans ſur ces Cadavres le reſte du venin, qui va bien-tôt leur faire avoir un ſort égal.

Si quelque eſpace ſe trouve encore dans les Places & dans les Ruës, il eſt rempli de hardes & meubles peſtiferez, que l'on jette de par tout des fenêtres des maiſons, leſquelles n'y laiſſans aucun vuide, font qu'on ne trouve pas ſeulement à mettre le pied pour pouvoir paſſer.

Tous les chiens & les chats que l'on tuë, ſont, par ſurcroît, entremêlez par tout avec les Cadavres, les Malades & les hardes peſtiferées; & ces charognes ſont horribles, dans l'enfleure extraordinaire que leur cauſe la pourriture: tout le Port eſt rempli de celles des environs, qui y ſont jettées, & ſemblent n'y ſurnager, que pour mieux joindre leur puanteur à l'infection generale qui eſt dans toute la Ville, qui ſaiſit le cœur, l'eſprit & les ſens.

Si l'on rencontre quelques perſonnes ſur le pavé, ce ſont des perſonnes livides & languiſſantes, dont l'ame a preſque déja abandonné une partie du corps, ou que la violence du mal a mis dans le délire, qui errans ſans ſçavoir où, tant qu'elles peuvent ſe ſoûtenir, tombent bien-tôt, accablées de foibleſſe; & ne pouvans plus ſe relever, expirent au lieu même de leur chûte, où elles reſtent dans des attitudes ſi étranges & ſi contorſionnées, qu'elles font connoître l'ardeur du venin qui a frappé leur cœur; il en eſt même d'agitées par de ſi violens tranſports, qu'elles s'égorgent elles-mêmes, ſe précipitent dans la Mer, ou ſe jettent des fenêtres de leurs maiſons, pour mettre fin à leurs maux & à leurs peines, & prévenir la Mort, qui ne peut tarder long-tems.

On n'entend de tous côtez que cris, que pleurs, que plaintes, que sanglots, que gemissemens, que desolation, qu'effroi, que desespoir. Pour concevoir toutes ces horreurs, il faut se representer tous les maux & toutes les miseres humaines ; & l'on ne peut s'exposer à les voir de prés, sans se livrer à la Mort, ou à des effrois & à des inquiétudes les plus terrribles.

Le 30. Août, ces monceaux de Cadavres qu'il y a par toute la Ville, ont encore grossi de beaucoup par les nouveaux ; une seule nuit y en ajoûte toûjours plus de mille : & voila cependant qu'on est tout à fait sans Forçats ; ils se trouvent tous morts ou attaquez de la maladie, sans qu'on puisse plus en demander de nouveaux, aprés la protestation que Messieurs des Galeres ont faite qu'ils n'en donneroient pas davantage.

Que faire dans une situation si desolante ? Messieurs les Echevins s'adressent à leur recours ordinaire, M. le Premier Président ; & en le priant de dépêcher pour eux un courier à la Cour, pour obtenir la grace de Son Alteſſe Royale, qu'elle envoye des ordres, pour qu'on leur en donne tout autant qu'ils en auront besoin, ils le supplient de vouloir en même tems écrire à Monsieur le Commandeur de Rancé & à Monsieur de Vaucresson, pour les porter à leur en accorder cependant au moins encore une centaine.

Le dernier Août, il n'est pas possible que les Hôpitaux de Peste soient assez grands pour recevoir le nombre prodigieux & presque infini des Malades qui s'y presentent en foule. Si-tôt que dans une maison une personne se sent frappée de ce mal, elle devient à l'instant un objet d'horreur & d'effroi à ceux-mêmes qui lui sont les plus proches : la Nature oublie d'abord toutes ses obligations ordinaires ; & les Loix de la Chair & du Sang moins fortes que la crainte d'une mort certaine, plient honteusement & sans la moindre resistance.

Comme le mal qui a attaqué celui-là menace de les attaquer eux-mêmes ; que la Contagion suit & se communique avec une extrême précipitation ; que le danger est presque égal en celui que l'on voit souffrir, & en ceux qui sont à ses approches, & qu'on ne peut

avoir, en le ſecourant, que la malheureuſe conſolation de le ſurvivre de quelques jours ; ils prennent d'abord le barbare parti, ou de le jetter hors la maiſon, ou d'en fuïr & d'en deſerter eux-mêmes, & de l'y abandonner tout ſeul, ſans aide ni ſecours, livré à la faim, à la ſoif, & à tout ce qui peut rendre la Mort plus dure & plus cruelle.

Les Femmes en uſent ainſi envers leurs Maris, les Maris envers leurs Femmes, les Enfans envers leurs Peres & Meres, & ceux-là envers leurs Enfans. Vaine précaution, que l'amour de la vie & l'horreur de la Mort leur inſpire ! Ils ont déja reçu, lorſqu'ils s'y déterminent, les impreſſions ſubtiles du funeſte poiſon dont ils veulent ſe garantir ; ils en ſentent bien-tôt & l'ardeur & la force : une mort promte eſt la punition de leur cruelle lâcheté : on a pour eux la même dureté ; on les met à leur tour à la Ruë, ou on les laiſſe ſeuls dans leurs maiſons, à périr ſans aucun ſecours.

C'eſt de-là que l'on voit ce nombre infini de Malades de tout ſexe, de tout âge, de tout état & condition, qui ſe trouvent couchez & étendus dans les Ruës & dans les Places publiques. Si tous ne ſont pas jettez cruellement hors leurs propres maiſons, par leurs Parens ou par leurs Amis, ils préviennent eux-mêmes leur cruauté, pour ne demeurer pas expoſez à y être abandonnez par leur fuite, & vont ſe preſenter aux Hôpitaux, où ne pouvans point être reçûs, ni même aborder de bien loin, par la multitude de ceux qui les ont devancez, & qui les ayans déja trouvez entierement remplis, ſe ſont couchez ſur le pavé, & en occupent toutes avenuës, ils ſont contraints d'aller chercher place plus loin, parmi les Cadavres pourris, dont la vûë & la puanteur ſert à leur procurer la Mort, qui eſt la ſeule fin de cette maladie.

A des extrémitez ſi touchantes, Meſſieurs les Echevins redoublent leurs mouvemens pour avancer le travail du nouvel Hôpital qu'ils font faire dans les Allées du grand Jeu de Mail ; & cependant ils font dreſſer de grandes Tentes ſur cette Eſplanade, hors la Ville, qui eſt entre la Porte des Faineans & le Monaſtere des Capucines, ſous leſquelles ils font mettre tout autant de

paillasses qu'il peut y en demeurer ; & à peine sont-elles dressées, & les paillasses jettées en place, qu'elles sont remplies de tant de pauvres Pestiferez ; qu'ils s'y mettent plusieurs sur une seule : il en faudroit un trop grand nombre pour en avoir pour tous ; & l'on a le malheur de manquer de tout, & de ne trouver, ni de la toile, ni de la paille pour en faire.

Le premier Septembre, Monsieur le Premier Président ayant eu la bonté d'écrire à Monsieur le Commandeur de Rancé & à Monsieur de Vaucresson, pour les prier de vouloir bien encore accorder cent Forçats à Messieurs les Echevins, ils les leur envoyent aussi-tôt, & il ne s'en est mais fait un plus fort usage : car Monsieur Moustier, émû par l'extrémité où se trouvent les choses, se mettant d'abord à la tête de ces nouveaux Forçats, avec onze charriots, leur fait enlever, tant qu'ils durent, plus de douze cens Cadavres par jour.

Le deuxiéme, pour que ce travail se fasse avec moins de difficulté ; comme les Cadavres qui sont enfermez dans les maisons sont ce qui fait perdre le plus de tems aux Forçats, pour les y aller prendre ; que même se trouvans presque tous pourris, par le long-tems qu'on les y laisse, ils ne peuvent les tirer qu'à pieces ; & pour empêcher d'ailleurs les pilleries que ces Forçats font dans les maisons, où n'y ayant personne, ils pillent tout ce qu'ils trouvent, Ordonnance, à ma requisition, pour qu'aussi-tôt qu'il y aura un Mort dans une maison, ceux qui y seront, soient tenus de les descendre à la Rue, en usant de toutes les précautions requises & necessaires.

Ce même jour, Arrêt de la Chambre des Vacations, portant injonction aux Recteurs de l'Hôtel de Dieu, de la Charité, des Enfans abandonnez, des Maisons des Repenties & du Refuge, aux Capitaines de Ville, aux Medecins nommez pour les Hôpitaux, & à toute sorte d'Intendans & Officiers Municipaux, de se rendre à Marseille, à leur devoir ; autrement déclarez incapables de Charges publiques, & condamnez en mille livres d'mende.

Le 3. Septembre, Messieurs les Echevins se trouvent à l'Hôte

à l'Hôtel de Ville, presque tous seuls, avec le Sieur Capus, Archivaire, le Sieur son Fils aîné, qu'on ne peut pas méconnoître à ses merites & à ses vertus, & qui, depuis le commencement de la Contagion, l'aide à soûtenir le redoublement d'affaires qu'il y a à ses Bureaux, le Sieur Boüis, Caissier, & moi; sans y avoir plus, ni Gardes, ni Domestiques, ni aucune personne de Commandement. On peut assez juger des furieux ravages que la Peste a déja faits dans cette grande Ville, par ceux qu'elle a faits dans ce seul Hôtel; puisqu'il y est peri plus de cinq cens personnes; sçavoir, trente Gardes, à qui on a donné la Bandouliere, tous les Gardes de la Police, tous les Capitaines de Ville, à l'exception d'un seul, tous les Lieutenans, excepté deux, presque tous les Capitaines, Liuutenans & Gardes des cinq Brigades du Privilege du Vin, tous les Sergens du Guet ou de Patroüille, trois cens cinquante Hommes des Compagnies de la Garde, & tous les Valets de Ville, destinez à servir les Magistrats, qui se voyent ainsi seuls & dénuez de tout.

Les Hommes ne sont déja plus que des Ombres: ceux qu'on voit aujourd'hui bien sains, on les voit le lendemain passer sur les tombereaux; & ce qui est le plus étrange, ceux qui sont les plus renfermez dans leurs maisons, & les plus attentifs à n'y rien recevoir qu'avec les précautions les plus exactes, la Peste les y va attaquer & s'y glisse, on ne sçait comment.

Le 4. rien n'est plus déplorable que de voir ce nombre infini de Malades & de Moribonds, dont toute la Ville se trouve remplie, autant privez des secours spirituels, que des temporels, & réduits au triste & malheureux sort de mourir presque tous sans confession.

Il ne manquoit pas, à la verité, de Ministres du Seigneur, tant du Clergé Seculier, que du Regulier, qui s'étoient dévoüez à sacrifier leurs vies pour le salut des Ames, & à assister & confesser les Pestiferez; il ne manquoit pas même de Saints Heros; car il faut appeller de ce nom tous les Capucins, & Jesuites des deux Maisons de Saint Jeaume & de Sainte Croix, & même tous les Observantins, tous les Recollets & quelques autres, qui, avec un courage plus qu'heroïque, une

ardeur, une charité & un zéle infatigable, couroient par tout, & se précipitoient même pour aller dans les maisons les plus abandonnées & les plus empestées, dans les Ruës & les Places les plus traversées de Cadavres pourris, & dans les Hôpitaux les plus fumans de la Contagion, confesser les Pestiferez, les assister à la mort, & recuëillir leurs soûpirs contagieux & empoisonnez, tout comme si c'etoit de la rosée.

Mais ces sacrez ouvriers, qu'on peut bien regarder comme de vrais Martirs, puisque ceux qui dans Alexandrie sous l'Episcopat de S. Denis, eurent la charité d'assister les Pestiferez, furent honorez de la gloire du martire, la mort les a presque déja tous enlevez, lorsque dans une si grande mortalité leur secours est le plus necessaire : 42. Capucins ont déja peri, 21. Jesuites, 32. Observatins & 29. Recollets : de plus 10. Carmes Déchaussez, 22. Augustins reformez, & tous ceux des grands Carmes, des grands Trinitaires, des Trinitaires reformez, des Religieux de Lorette, de la Merci, des Dominiquains, & des grands Augustins, qui avoient resté dans leurs Convents, outre plusieurs Prêtres seculiers, & la plûpart des Vicaires des Chapitres & des Paroisses.

Dans une si grande extrémité, M. l'Evêque reclame ceux qui par leur caractere particulier, & par le titre de leurs Benefices, sont dans l'obligation indispensable de confesser & d'administrer lès remedes spirituels aux mourans, & qui frappez d'une honteuse terreur, ont lachement cherché leur salut dans la fuite, sans se mettre en peine du salut d'autrui.

Quand leur propre devoir n'eût pas été capable d'allumer dans leur cœur ce feu de charité, dont ils doivent brûler, le seul exemple de ce saint Prelat devoit constamment l'exciter. En vain dés les commencemens de la Contagion on le presse de sortir de la Ville, pour tâcher de se conserver au reste de son Diocése, il rejette tous les conseils, & n'écoute que ceux que lui inspire l'amour que le souverain Pasteur lui a donné pour son Troupeau : il reste avec une fermeté inebranlable, resolu de donner sa vie pour le salut de ses Brebis, dés que Dieu voudra la lui demander.

Il ne ſe borne pas à reſter aux pieds des Autels proſ-
erné, & à lever les mains au Ciel, pour demander à
Dieu la grace de vouloir appaiſer ſa colere ; ſa charité
ſt active ; il eſt tous le jours ſur le pavé, dans tous les
uartiers de la Ville, & va par tout viſiter les Mala-
les dans les plus haut & les plus ſombres appartemens
les Maiſons, dans les ruës à travers les Cadavres ; ſur
es Places publiques, ſur le Port, ſur le Cours ; les
lus miſerables, les plus abandonnez, les plus hi-
eux, ſont ceux auſquels il va avec le plus d'empreſ-
ement ; & ſans craindre ces ſouffles mortels, qui por-
ent le poiſon dans le cœur, il les approche, les con-
eſſe, les exhorte à la patience, les diſpoſe à la mort ;
erſe dans leurs ames des conſolations celeſtes, en
eur repreſentant le bonheur de la ſouffrance &
e la pauvreté ; & laiſſe à tous des fruits abon-
ans de ſa genereuſe charité, repandant de l'ar-
ent par tout, & ſur tout en ſecret ſur de pauvres fa-
illes deſeſperées, qu'une ſainte curioſité lui fait cher-
her pour les ſoulager. Plus de 25. mille écus ont dé-
coulé de ſes mains, & il cherche encore à tout
ngager pour en pouvoir répandre d'avantage : mais il
e faut pas reveler ce que ſon humilité prend ſoin de
acher ; il faut le laiſſer ſous les voiles qu'elle lui fait
rer pour les couvrir.

La mort a reſpecté le nouveau Charles Borromée ;
lle l'a toûjours environné, & fauché preſque juſques
us ſes pieds. La Peſte gagne ſon Palais ; la plûpart
e ſes Officiers & Domeſtiques en ſont frappez ; il
ſt contraint d'aller prendre retraite en l'Hôtel que
l. le Premier Preſident a à Marſeille. La Peſte l'y
ourſuit encore, & n'attaque pas ſeulement le reſte de
s Domeſtiques ; mais deux perſonnes qui lui ſont
és-cheres par leur merite diſtingué, & qui ſont ſes
ides dans ſes ſaintes peines. Le Pere de Lafare Jeſui-
& le Sieur Bougerel Chanoine de la Majore. S'il a la
nſolation de voir réchapper le premier, il a la dou-
ur de voir expirer l'autre ; tout cela cependant ne
ébranle pas, ni ne ſupplante d'un moment aucune des
nctions de ſa charité fervente ; il court toûjours par
ut viſiter les Peſtiferez.

Mais la Peſte moiſſonne trop rapidemment, pour qu'avec le débris des Confeſſeurs qui reſtent, il puiſſe pourvoir & ſuffire à tout : il faut un plus grand nombre d'Ouvriers, & les Chanoines de la Collegiale Saint Martin, & quelques-uns de celle des Accoulles, les Benefices deſquels ſon Curiaux, & qui ont fui, ſont ceux qu'il reclame pour venir confeſſer, chacun dans le diſtroit de leurs Paroiſſes.

Meſſieurs les Echevins qui voyent tous ces Curez ſourds à la voix de leur Evêque, & inſenſibles à la perte de l'ame de leur Paroiſſiens, donnent Requête à ce Prelat, pour ordonner qu'injonction leur ſoit faite de venir inceſſamment à leur devoir, autrement leurs Benefices declarez vacans, & pourvû à la nomination d'autres Sujets capables pour les remplir.

Le 5. Septembre les Prud'hommes des Pêcheurs pouvans être de quelque utilité, & trois ayans pris la fuite; Ordonnance à ma requiſition pour les obliger de revenir, à peine de 3000. livres d'amende, & d'être declarez incapables de leurs charges.

Ce jour Meſſieurs les Echevins conſternez de l'excés de la mortalité & de l'horrible état où ſe trouve la Ville, ſoûpirans aprés les dépêches qu'ils ont faites à la Cour, pour avoir les ſecours qui leur ſont neceſſaires, écrivent à M. le Maréchal de Villars, pour le ſupplier trés-inſtamment de vouloir bien les appuyer. Cet illuſtre Gouverneur, qui entre toutes les Villes de ſon Gouvernement de Provence, a toûjours honoré Marſeille d'une affection particuliere, eſt ſi touché d'apprendre qu'elle eſt dans une deſolation ſi extrême, qu'il mande qu'il eſt reſolu de venir pour la ſecourir, ſi Son Alteſſe Royale veut bien l'agréer.

Le 6. Meſſieurs les Echevins ſe voyent dans les plus affreuſes de toutes les extrêmitez. Les derniers Forçats que Meſſieurs des Galeres leur ont accordez à la priere de M. le Premier Preſident, ſe trouvent déja ou morts, ou tous attaquez de la maladie ; & quelques efforts extraordinaires que M. Mouſtier ait faits tous les ſoirs precedens pour enlever des Cadavres plus qu'il n'eſt poſſible, il en reſte pourtant encore ſur le pavé des ruës plus de 2000. ſans compter ceux qui ſont par

tout dans les maiſons: ils voyent donc que s'ils en reſtent-là, ſans avoir de nouveaux Forçats, & que Meſſieurs des Galeres ne ſe relâchent pas de leur en donner encore, du train que la mortalité continuë d'aller, il y aura, dans moins de huit jours, plus de quinze mille Cadavres ſur le pavé, tous pourris, par où on ſera tout à fait contraint de ſortir de la Ville, & de l'abandonner, peut-être pour toûjours, à la pourriture, au venin & à l'infection qui y croupira.

Sur cela ils s'aſſemblent, avec le peu de Citoyens qui ſe trouvent encore, du nombre deſquels ſont deux Intendans de la Santé, qui n'ont jamais lâché le pied, le Sieur Roſe l'aîné, & le Sieur R and. On propoſe divers expediens: les uns veulent que pour ſe défaire de ces Cadavres & de tous ceux qu'il y aura journellement, on ouvre un grand foſſé tout le long de chaque ruë, pour les y jetter tous dedans: mais deux choſes s'y oppoſent; l'une qu'on ne ſçauroit ouvrir ces foſſez dans les Ruës, ſans couper en même tems tous les conduits des Fontaines qui y paſſent; & l'autre, qu'il faudroit avoir plus de 10000. hommes pour pouvoir ouvrir promtement tant de foſſez dans une ſi vaſte Ville, tandis qu'on n'a qui que ce ſoit en état de rien faire, outre que perſonne ne voudroit jamais foſſoyer dans les Ruës, étans actuellement pavées de ces Cadavres peſtiferez, crainte de s'infecter en les touchant: les autres veulent qu'on laiſſe tous les Cadavres où ils ſont dans les Ruës, dans les Places publiques & dans les Maiſons: que-là, les couvrans avec de la chaux vive, on les laiſſe conſumer ſur les lieux; & que tout le long de chaque Ruë, on faſſe charrier telle quantité de chaux, qu'on puiſſe ainſi y faire conſumer tous ceux qu'il pourra y avoir dans la ſuite: mais pluſieurs choſes s'oppoſent auſſi à cela. Où pouvoir prendre tant de chaux pour conſumer tous ces Cadavres? où avoir des gens en état pour en faire le charroi? & qui pourroit d'ailleurs tenir dans la Ville, à l'horrible infection que ces Cadavres exhaleroient en ſe conſumant.

Le parti que Meſſieurs les Echevins jugent le meilleur à prendre, eſt, ſans rien reſoudre, de prier ces Citoyens aſſemblez, de vouloir les accompagner, &

d'aller, en chaperon & en corps, en l'Hôtel de M. le Commandeur de Rancé, le prier trés-instamment de leur accorder tous les secours dont ils ont besoin pour le salut de la Ville.

Monsieur le Commandeur de Rancé convoque à l'instant Monsieur de Vaucresson, Intendant des Galeres, & tous Messieurs les Officiers Generaux. Ils sont tous, à la verité, autant touchez du zéle de ces Magistrats, & des conditions onéreuses sous lesquelles ils leur demandent ces secours, que de la grande extrémité de la Ville : aussi leur accordent-ils tout ce qu'ils demandent, sous de telles conditions ; & comme ils sont bien-aises, qu'il en conste par écrit, je dresse, sur le lieu, l'Acte qui suit, pour être couché dans les Regîstres de l'Hôtel de Ville, & leur en être expedié Extrait.

CE jour, Messieurs les Echevins, Protecteurs & Défenseurs des Privileges, Libertez & Immunitez de cette ville de Marseille, Conseillers du Roi, Lieutenans Generaux de Police, étans assemblez en l'Hôtel de Ville, avec quelques Officiers Municipaux, le Conseiller Orateur de la Ville, Procureur du Roi de la Police, & autres notables Citoyens, ayans consideré que quoi que le secours de deux cens soixante Forçats, que Messieurs du Corps des Galeres ont eu la bonté de leur accorder en differentes fois, pour ensevelir les Cadavres, depuis que la Ville est affligée du Mal contagieux, les ait extrêmement aidez jusques à present, il est pourtant insuffisant, pour la quantité de plus de deux mille Cadavres qui restent actuellement dans les Ruës, depuis plusieurs jours, & qui causent une infection generale : Il a été déliberé, pour le salut de la Ville, de demander un plus grand secours : & à l'instant Messieurs les Echevins étans sortis en Chaperons, accompagnez de tous les susdits Officiers Municipaux & notables Citoyens, ont été en Corps, en l'Hôtel de Monsieur le Chevalier de Rancé, Lieutenant General, Commandant les Galeres de Sa Majesté, & lui ont representé que la Ville lui a des obligations infinies des services signalez qu'il a eu la bonté de leur rendre dans cette calamité : mais qu'il ne leur est pas possible de la sauver, s'il ne leur fait la grace de leur accorder encore cent Forçats, avec quatre Officiers de Siffets, presque tous ceux qui ont été precedemment ac-

cordez étans morts ou malades : qu'ils s'en ſerviront ſi utilement, que pour les faire travailler avec plus d'exactitude à la levée de tous ces Cadavres, ils s'expoſeront eux-mêmes, comme ils ont déja fait, à ſe mettre à cheval en Chaperon, à la tête des tombereaux, & aller avec eux par toute la Ville : que de plus, comme il importe que leur autorité ſoit ſoûtenuë de la force, dans un tems où il ne reſte dans la Ville qu'une nombreuſe Populace qu'il faut contenir, pour empêcher tout tumulte, & maintenir par tout le bon ordre, ils le prient encore trés-inſtamment de vouloir leur donner au moins quarante bons Soldats des Galeres, ſous leurs ordres, pour les ſuivre, & empêcher en même tems l'évaſion des Forçats ; qu'ils ne ſeront commandez que par eux ; qu'ils les diviſeront en quatre Eſcoüades, dont ils conduiront une chacun : & comme il faut qu'au moins l'un d'eux reſte toûjours dans l'Hôtel de Ville, pour les expeditions des affaires, une deſdites Eſcoüades ſera conduite & commandée par Monſieur le Chevalier Roſe ; & qu'en cas d'empêchement de leur part, ils propoſeront à leur place des Commiſſaires nommez, des plus diſtinguez qu'ils pourront trouver, pour les conduire & commander. Sur quoi Monſieur le Chevalier de Rancé, aſſemblé avec Monſieur l'Intendant & Meſſieurs les Officiers Generaux, tous ſenſibles à l'état triſte & déplorable de cette grande & importante Ville ; & étans bien-aiſes d'accorder tout ce qui eſt neceſſaire pour parvenir à la ſauver, ont eu la bonté d'accorder à Meſſieurs les Echevins & à la Communauté, encore cent Forçats & quarante Soldats, y compris quatre Caporaux, avec quatre Officiers de Sifflets. Et étant neceſſaire de prendre ceux qui ſeront de bonne volonté, & de les attacher par la recompenſe à un ſervice périlleux, il a été déliberé & arrêté qu'outre la nourriture que la Communauté fournira, tant aux uns qu'aux autres, il ſera donné par jour à chaque Officier de Sifflets, dix livres, à chaque Soldat, cinquante ſols ; & aprés qu'il aura plû à Dieu de délivrer la Ville de ce mal, cent livres de gratification, à une fois à payer à chacun de ceux qui ſe trouveront en vie, & aux Caporaux, cent ſols par jour à chacun ; & en outre une penſion annuelle & viagere de cent livres à ceux qui ſeront en vie, étans crû ne pouvoir aſſez les gratifier, pour un ſervice auſſi important & auſſi périlleux : ce que l'Aſſemblée a accordé, entendu le beſoin preſſant & la neceſſité du tems. Déliberé à

Marseille, le sixiéme Septembre mil sept cens vingt. Signez, ESTELLE, AUDIMAR, MOUSTIER, DIEUDE', *Echevins*, PICHATTY DE CROISSAINTE, *Orateur, Procureur du Roi, &* CAPUS, *Archivaire.*

Le 7. Septembre, ces Magistrats, qui considerent que la Peste étant un fleau de la colere de Dieu, tous les secours des Hommes, & tous les efforts qu'ils ont resolu de faire, seront vains & inutiles, s'ils n'ont recours à sa misericorde, pour tâcher de la fléchir, ils déliberent de faire un Vœu au nom de la Ville, pour qu'il leur accorde la grace de la délivrer de cette cruelle Contagion, ainsi l'avoient fait leurs Predecesseurs, lors de la derniere Peste; & promettre, à cet effet, que la Communauté donnera chaque année, à perpetuité, la somme de deux mille livres à la Maison Charitable, établie sous le Titre de la Protection de Notre-Dame de Bon Secours, pour servir de retraite aux pauvres Filles Orphelines de la Ville & du Terroir.

Le 8. ils font le Vœu solemnellement, entre le mains de M. l'Evêque, dans la Chapelle de l'Hôtel de Ville, où il celebre la Messe.

Le même jour, ayans eu les Forçats & les Officiers de Siffiets qui leur ont été accordez, ensemble les Soldats, dont ils établissent le Corps de Garde dans la grande Sale de la Loge, & Monsieur Moustier ayant disposé les tombereaux, & divisé les Forçats en diverses Brigades, ils se mettent chacun à la tête de ces Brigades, en Chaperon, avec une Escoüade de Soldats, & vont aux endroits les plus entassez de Cadavres, & où ils sont les plus pourris, avec une ardeur, un courage & une intrépidité qui étonne les Soldats-même, & qui contraint les Forçats de travailler de toutes leurs forces, sans craindre les périls qu'ils leur voyent si fort mépriser. Ils continuënt ainsi tous les jours, depuis le matin jusqu'au soir; & toûjours Monsieur le Chevalier Rose, à cheval, y tient la place de celui qui par tour successivement, est obligé de rester à l'Hôtel de Ville, pour expedier les affaires courantes. C'est constamment une merveille que tous n'ayent pas peri, en s'exposant si terriblement à des dangers qui

sont

ont ſi grands, que les quarante Soldats des Galeres ui les accompagnent, y ont tous, excepté quatre, éri à leurs côtez.

Le 9. ils envoyent au Conſeil de Marine l'Acte conenant les conditions ſous leſquelles Meſſieurs des Galeres leur ont accordé ces Soldats & ces Forçats; & ils 'envoyent auſſi à M. le Maréchal de Villars & à M. le Grand Prieur.

Le 10. Monſieur le premier Préſident, qui veille ontinuellement à tous leurs beſoins, & qui ſçait u'ils manquent de tombereaux, & encore plus de Charretiers pour les conduire, a la bonté de leur en nvoyer d'Aix, qui leur ſont d'un très-grand ſecours; & Meſſieurs des Galeres, en leur donnant encore vingtinq Forçats, pour remplacer les invalides qui ſe trouent parmi les cent qu'ils leur ont accordez, ont auſſi a bonté d'y en joindre ſix qui ſont Bouchers de proeſſion, pour les faire ſervir dans les Boucheries de la Ville, où tous les Bouchers étans morts, ou ayans pris a fuite, ils n'y ont plus perſonne pour égorger les œufs & les moutons.

Le 11. comme ils n'ont preſque point de Medecins, & moins encore de Chirurgiens, qui ont deſerté ou péi, ſans que leur Art ait pû les ſauver, Monſieur le Premier Préſident leur envoye Meſſieurs Pons & Boueiller, Medecins de la Faculté de Montpellier, & les Sieurs Moutet & Rabaton, Maîtres Chirurgiens très-habiles.

Le 12. Meſſieurs les Echevins apprennent que Monſieur le Commandeur de Langeron, Chef d'Eſcadre des Galeres, Maréchal des Camps & Armées du Roi, a été nommé, par Sa Majeſté, Commandant dans Marſeille & ſon Terroir, & qu'il en a reçu le Brevet.

Une nouvelle ſi ſatisfaiſante & ſi ſalutaire, les releve d'abord de toute la triſteſſe, de tout l'accablement & de toute la conſternation où ils ſont, & leur inſpire, non-ſeulement à eux, mais à tous les Citoyens, tant ſains que malades, qu'à tout le Peuple en general, autant de joye, de plaiſir, de contentement, que de confiance, de force & de courage. On ne croit plus pouvoir perir ſous un ſi digne Commandant, & on tient le

ſalut de Marſeille aſſûré, ſous ſes auſpices & ſous ſa conduite. L'affection qu'on lui a toûjours vûë pour cette Ville, celle qu'il a marquée depuis qu'elle ſe trouve affligée de la Contagion, ayant bien voulu, non-ſeulement venir aſſiſter aux Aſſemblées dans l'Hôtel de Ville; mais encore extrêmement contribuer à tous les ſecours obtenus de Meſſieurs des Galeres, Corps dans lequel il eſt auſſi diſtingué par ſon rang, qu'il l'eſt par ſon merite & par ſa valeur. Sa reputation, depuis ſi long-tems, ſi pleine & ſi entiere, ſon illuſtre Nom, ſa Perſonne, qui impoſe, & en qui la douceur, jointe à la gravité, le font craindre en le faiſant aimer & reſpecter; ſa prudence, ſa ſageſſe, ſa penetration, ſon courage, ſa fermeté, vertus par leſquelles on ſçait qu'il ne manque jamais de prendre le meilleur parti dans les occaſions preſſantes, & qu'il execute avec vigueur tout ce qu'il a judicieuſement reſolu; tout cela, dis-je, fait d'abord concevoir à tout le monde, & particulierement à Meſſieurs les Echevins, toutes les eſperances ſalutaires, que la ſuite a bien-tôt verifiées. Ils vont, avec empreſſement, en Chaperon & en Corps, à ſon Hôtel, avoir l'honneur de lui rendre leurs premiers devoirs.

Ils apprennent en même tems que Monſieur le Marquis de Pilles, Gouverneur-Viguier, de qui la ſanté commence ſeulement d'être rétablie, a auſſi reçu un Brevet de Commandant dans la Ville & le Terroir. Ils vont pareillement à ſon Hôtel lui rendre les mêmes devoirs: & l'un & l'autre ayans mandé enregiſtrer leurs Brevets dans les Regiſtres de l'Hôtel de Ville, l'on voit que Monſieur le Commandeur de Langeron, en qualité de Maréchal des Camps & Armées de Sa Majeſté, commandera en Chef.

Ce même jour, Monſieur le Commandeur de Langeron monte à cheval, & vient à l'Hôtel de Ville, pour y voir la diſpoſition des choſes & en avoir connoiſſance, afin de prendre là-deſſus les arrangemens & les meſures neceſſaires, pour apporter à des maux preſſans, de prompts remedes. Il eſt accompagné de Monſieur le Chevalier de Soiſſans, Officier des Galeres, qu'il a pris à ſon aide, & qui déſlors ſe donne avec tant d'ar-

leur au secours de la Ville, qu'il est tous les jours, du natin au soir, à cheval, courant par tout où il faut gir, ou pourvoir & remedier aux inconveniens qui aroissent les plus insurmontables, mépriſant le péril, & forçant les autres, par ſon exemple, à ne point mol- ir ni s'y arrêter, mettant à execution les choſes qui emblent les plus impoſſibles, avec une activité, une rudence & un zéle ſi infatigable, que tout ſe fait par es ſoins & par ſon ſecours.

Le 13. Monſieur le Marquis de Pilles vient auſſi à Hôtel de Ville : ſa preſence, aprés la triſteſſe & l'a- rme que ſa Maladie avoit cauſées, fait à chacun un laiſir inexprimable. Monſieur le Commandeur de angeron s'y rend pareillement : il ne manque jamais 'y venir à cheval tous les jours, le matin & de relée, par quelque tems qu'il faſſe, & d'y tenir ſéance reſque toûjours juſqu'à huit heures du ſoir : c'eſt le lus ſouvent aprés avoir déja fait ſes tournées aux Hô- itaux, aux Foſſes & Cimetieres, & autres endroits, ont l'approche eſt trés-périlleuſe, qu'il veut voir par es propres yeux, & où il s'expoſe, ſans ménager en en ſa ſanté ni ſa vie.

Le 14. Meſſieurs les Echevins continuënt toûjours être chacun à la tête d'une Brigade de Forçats, avec s tombereaux, à travailler, en differens quartiers, à ire enlever & tranſporter aux Foſſes cette prodigieuſe uantité de Cadavres dont toute la Ville eſt remplie ; plus ils en ôtent, & plus il s'en trouve toûjours, r la continuation de la mortalité.

Mais il y a un endroit où il ne leur a pas été poſſible toucher ; c'eſt à une Eſplanade appellée la Tourre-, qui eſt du côté de la Mer, entre les Maiſons & le empart, depuis le Fort Saint Jean, juſques à l'Egliſe la Major. Là ſe trouvent étendus environ mille Ca- vres qui s'entretouchent ; les plus recens deſquels y nt depuis plus de trois ſemaines entieres ; en ſorte e quand ce n'auroient point été des Peſtiferez, ſi long ſéjour, en un lieu où le Soleil darde pendant ute la journée, auroit ſuffi de reſte pour les empeſter. ous les ſens ſont ſaiſis à l'approche d'un lieu dont n ſent du plus loin les vapeurs contagieuſes qui en

exhalent : la Nature fremit ; & les yeux les plus assûrez ne peuvent soûtenir un aspect si horrible & si hideux. Ces Cadavres n'ont plus aucune forme humaine ; ce sont des monstres qui font horreur ; & l'on diroit que tous leurs membres remuënt, par le mouvement qu'y donnent les vers, qui travaillent à les détacher.

Rien n'est constamment plus pressant que d'enlever de ce lieu ces Cadavres : chaque moment qu'ils restent, fournit des exhalaisons qui achevent d'empester l'air. Mais comment faire pour les enlever & pour pouvoir les porter aux Fosses ouvertes hors la Ville, qui sont à un trés-grand éloignement ? Des Cadavres aussi pourris ne sçauroient tenir dans les tombereaux : les entrailles, les membres mêmes, qui sont tous détachez, en couleroient & se repandroient tous ; par où l'on parsemeroit la Peste & le Venin par toute la Ville.

Monsieur le Chevalier Rose, qui est homme d'expedient, & aussi industrieux qu'intrépide, va sur le lieu, & visitant le Rempart, il s'apperçoit que deux anciens Bastions, qui ont autrefois soûtenu, il y a deux mille ans, les attaques des Armées de Jules César, lesquels sont attenans à l'Esplanade où sont ces Cadavres, quoiqu'ils paroissent terrassez, sont pourtant voutez en dedans ; ce qu'il découvre du pied d'un de ces Bastions, à travers l'échancrure que le tems y a faite à une pierre : cela lui fait d'abord concevoir qu'il n'y a qu'à faire ôter quelques pieds de terre qui couvrent la voute de ces Bastions, enfoncer cette voute ; & que les trouvans tous vuides en dedans, jusqu'au pied qui est à niveau de la Mer, il n'y aura rien de si aisé que d'y jetter tous ces Cadavres, qu'on couvrira ensuite avec tout autant de terre & de chaux vive qu'il faudra, pour empêcher qu'aucune infection n'en exhale.

Cela ainsi judicieusement projeté, il revient à l'Hôtel de Ville, & dit à Monsieur le Commandeur de Langeron & à Messieurs les Echevins qu'il se charge d'enlever tous ces Cadavres de la Tourrete ; leur explique son projet : ils le trouvent merveilleux ; mais il faut pour pouvoir l'executer un trés-grand nombre de Forçats, pour que cela soit fait par un coup de main dans un seul instant ; étant bien évident que nulle

ame vivante & qui reſpire, ne ſçauroit tenir plus de quelques minutes à un endroit ſi empeſté dans le remuëment qui s'y fera de ces Cadavres, pour en tirer les membres du ſol, & les jetter dans les Baſtions. Monſieur le Commandeur de Langeron, qui vient de recevoir des ordres de la Cour, pour pouvoir prendre tout autant de Forçats des Galeres qu'il jugera neceſſaires pour le ſervice de la Ville, promet de lui en faire donner 100. pour cette expedition.

Le même jour, la mortalité continuant toûjours ſans diminution, & toutes les diverſes Foſſes qui ont déja été ouvertes, ſe trouvans remplies, Monſieur le Commandeur de Langeron, accompagné de Monſieur Mouſtier Echevin, de Monſieur le Chevalier de Soiſſans, va parcourir tous les dehors de la Ville, pour voir quel endroit ſera le plus convenable pour y en faire ouvrir promtement de nouvelles; & il en fit deſigner à côté de la porte d'Aix, de cent toiſes de long ſur quinze de large: en même tems, s'agiſſant d'avoir au moins cent Païſans pour y travailler, il dépêche tous ſes Gardes dans le terroir, avec des ordres aux Capitaines des principaux quartiers, pour les faire venir de gré ou de force.

Le 15. Septembre, il fait une Ordonnance portant commandement à tous les Intendans de la Santé, aux Conſeillers de Ville, aux Capitaines des quartiers, & aux Commiſſaires des Paroiſſes qui ont deſerté, de venir dans 24. heures ſe rendre à leurs fonctions, à peine de déſobéïſſance.

Il en rend une autre, conjointement avec Monſieur le Marquis de Pilles & Meſſieurs les Echevins, qui porte tout ce qui doit être fait, gardé & executé dans le terroir, où la Peſte fait auſſi de trés-grands ravages, & a gagné dans tous les quartiers.

Le 16. pour ôter cette horrible infection qui eſt dans le Port par plus de dix mille chiens morts & pourris qui y ſurnagent, il mande venir les Prud'hommes à l'Hôtel de Ville, & leur ordonne de travailler avec des Bateaux à les prendre dans des tiraſſes de filets, & les trainer ſi loin hors la chaîne, que le courant de l'eau ne puiſſe plus les y rapporter.

Ce jour Monſieur le Chevalier Roſe, qui a fait enfoncer, le jour precedent, les voutes des deux Baſtions du rempart de la Tourrete, & trouvé qu'ils étoient effectivement concavez juſqu'au pied, comme il l'avoit avancé; ayant reçû les cent Forçats deſtinez pour l'expedition des Cadavres de cet endroit, fait ſi bien, qu'aprés leur avoir fait mettre à chacun un mouchoir moüillé de vinaigre au tour de la tête, qui leur bouche le nez, & les avoir diſpoſé d'une maniere à mettre tous la main à l'œuvre dans le meme moment, il leur fait dans une demie heure, enlever tous ces Cadavres, qui viennent tous à membres détachez, & jetter dans les caveaux & ventres de ces Baſtions, qu'il leur fait tout de ſuite couvrir avec de la chaux vive & de la terre juſqu'à rais de ſol de l'Eſplanade.

Le 17. Meſſieurs les Echevins continuans toûjours avec plus d'ardeur & de zele, d'aller chacun à la tête des tombereaux, à la levée & charroi des Cadavres dans tous les differens quartiers qui s'en trouvent toûjours plus remplis & plus entaſſez, Monſieur Eſtelle apprend que les Foſſes qu'on a remplies du côté de la Mayar, ſe ſont dans la nuit toutes entrouvertes & crevaſſées; il va auſſi-tôt pour qu'on les recouvre, prendre les Païſans qui travaillent aux nouvelles du côté de la porte d'Aix; mais on n'eſt pas maître des Païſans aux approches des lieux peſtiferez. Les Soldats des Galeres qui l'accompagnent, ont beau les pouſſer, ils reculent, il prend lui même une pioche & ſe met à travailler de toute ſa force pour tacher de les animer. Ce n'eſt pas eux que ſon exemple pique, c'eſt les Soldats; ils mettent tous à l'inſtant leurs armes à terre, lui viennent ôter la pioche des mains, en prenant chacun une de ces ruſtres & lâches Païſans, & recouvrent les Foſſes, malgré l'infection, avec une ardeur qui n'eſt point exprimable. C'eſt dommage que tous ces Soldats ayent peri; ils ont ſervi la Ville avec un zele, qui à la verité les fera toûjours regreter.

Ce jour Monſieur Audimar Echevin fait enlever dans le quartier de Saint-Jean, un entaſſement de Cadavres qu'on avoit fait dans une traverſe appellée

ruë de Ferrat, & qui n'étoient gueres moins pourris que ceux de la Tourrete.

Monsieur le Commandeur de Langeron voulant pourvoir cependant aux besoins du peuple qui manque de tout, & qui souffre & perit même, par la fuite de presque tous les Chirurgiens, de tous les Apoticaires, de tous les Marchands detailliſtes, Regratiers, Revendeurs & Revendeuſes, Coupeurs & Coupeuſes de la viande, dont toutes les Boutiques, Magasins, Etaux & Bancs, sont toûjours par tout generalement fermez, il redonne Ordonnance pour les contraindre à revenir dans 24. heures préciſement, à peine de la vie.

Ce même jour, Meſſieurs les Medecins de Montpellier, qui étoient venus dans le mois d'Août, pour examiner, par ordre de Son Alteſſe Royale, l'état & la qualité de la maladie, reviennent accompagnez du Sieur Soulier Maître Chirurgien du Roi, qui étoit alors auſſi venu avec eux. Ils ſe trouvoient encore depuis leur départ, à une maiſon de campagne prés d'Aix, qu'on leur avoit aſſignée pour y faire leur quarantaine, pour pouvoir repaſſer à Montpellier; mais Son Alteſſe Royale voulant ſecourir Marſeille, & voyant qu'une ſi grande maladie demandoit les plus grands, les plus habiles & les plus fameux Medecins, avoit eu la bonté de leur envoyer des ordres d'y revenir inceſſamment, & de les faire joindre Monſieur Deidier, autre fameux Medecin, & Profeſſeur de Montpellier, qui arrive enſemble avec eux.

La Peſte juſqu'alors, a été traitée comme la Peſte: les malades jugeoient aiſément du peril & de l'horreur de leur mal, par la maniere avec laquelle les Medecins les viſitoient: Le Chancelier de l'Univerſité de Montpellier, Monſieur de Chicoyneau, Monſieur Verny & Monſieur Deidier, leur donnent au contraire lieu de croire que c'eſt de tous les maux le moins dangereux & le plus ordinaire; ils les approchent de ſang froid, ſans repugnance & ſans précaution; ils s'aſſeoient même ſur leurs lits, touchent leurs bubons & charbons, & reſtent là avec tranquillité, autant de tems qu'il en faut pour ſe bien informer de l'état où ils ſont, des

accidens de leur maladie, & pour voir executer par les Chirurgiens les opperations qu'ils ordonnent : ils vont par tout ; ils parcourent tous les quartiers ; ils abordent tous les Malades, dans les ruës, sur les places publiques, dans les maisons, dans les Hôpitaux ; on diroit qu'ils sont invulnerables, & des Anges tutelaires envoyez de Dieu, pour sauver la vie à un chacun ; ils refusent l'argent que les Riches leur offrent, & ne reçoivent de personne que mille benedictions qu'on leur donne de tous côtez. Leur maniere de proceder, jointe à la reputation de leurs Noms, relevent seules les Malades, par la confiance qu'elles leur donnent.

Le 18. Septemb[illegible], on fait ouvrir sous les Remparts, entre la Porte d'Aix & la Tour Sainte Paule, une Fosse de dix toises de long, sur cinq de large. Monsieur le Commandeur de Langeron a mandé, le jour precedent, aux Capitaines du Terroir de faire venir des Païsans : Monsieur le Chevalier Soissans va, dés le point du jour, à l'entrée du Fauxbourg, les attendre, pour les conduire à ce travail, qu'ils reburoient extrêmement, à cause de la proximité des autres Fosses qu'on a déja remplies à cet endroit.

On en ouvre aussi des nouvelles du côté de l'Aggrandissement, pour les Cadavres de la Paroisse Saint Ferreol, Quartier le plus beau & le mieux habité de la Ville, où le Sieur Serre, aussi bon Citoyen que fameux & habile Peintre, l'un des Commissaires qu'on y a établis, & zelé jusqu'au point de sacrifier sa propre vie pour le secours de sa Patrie, s'est chargé seul du pénible & périlleux soin d'en faire lever & enterrer tous les Cadavres, avec quelques tombereaux que Messieurs les Echevins lui ont donnez, & une Brigade de Forçats que Messieurs des Galeres lui ont fournie, qu'il prend jusques le soin de nourrir & entretenir, & de loger & tenir à sa Garde. Un Citoyen à qui la Patrie est si chere, merite certainement bien d'être cheri.

Le 19. la Ville se trouvant toûjours abandonnée, & tout le monde en évasion & en fuite, par où l'on y est dans la cruelle extrémité de ne trouver qui que ce soit pour pouvoir faire transporter dans les Magasins de la Communauté, le bled qu'on fait venir par Bateaux de

la Barriere

la Barriere de l'Eſtaque, Monſieur le Commandeur de Langeron fait donner, pour faire ce Charroi, treize couples de Forçats, & deux autres couples pour apprêter à manger à ceux-ci, ne ſe trouvant pas ſeulement des perſonnes en état de pouvoir être chargées de ce ſoin.

Le tèms des Vendanges s'approchant, l'on conſidere que les vapeurs du vin nouveau, dans une Ville où on en recuëille une quãtité ſi prodigieuſe, pourroit beaucoup ſervir à y déſinfecter les maiſons, & l'on ſe rappelle que ce fut en effet par-là que ceſſa la derniere Peſte qui affligea Marſeille : ſur quoi Ordonnance de Monſieur le Commandeur de Langeron, de Monſieur le Marquis de Pilles & de Meſſieurs les Echevins, portant que les Vendanges ſeront faites comme à l'ordinaire.

Ce jour, nouveau ſecours de trois autres Medecins de la Faculté de Montpellier, qui viennent de Paris en poſte, par ordre de Son Alteſſe Royale ; Monſieur Mailhés, Profeſſeur de l'Univerſité de Caors, Monſieur Boyer de Paradis, de Marſeille, & Monſieur Labadie, accompagnez de deux Maîtres Chirurgiens de Paris. Ils ſont munis des excellentes inſtructions qu'ils ont reçuës de l'illuſtre Monſieur Chirac, premier Medecin de Son Alteſſe Royale, & Surintendant du Jardin des Plantes, qui n'a rien negligé pour le ſalut de cette Ville infortunée. Des Medecins ſi bien choiſis & ſi bien inſtruits, ne peuvent pas manquer de bien faire : la ſuite l'a fait bien-tôt voir.

Le 20. Septembre, on ne trouve dans la Ville aucuns Remedes compoſez, ni aucunes Drogues pour en pouvoir faire, par la fuite & la deſertion de tous les Maîtres Apoticaires & de tous les Marchands Droguiſtes & Epiciers. Les Malades meurent, ſans pouvoir uſer de la liberté de teſter, par la fuite de tous les Notaires Royaux : les Femmes groſſes viennent à accoucher, ſans aucun ſecours, par celle de toutes les Femmes Accoucheuſes : Ordonnance de Monſieur le Commandeur de Langeron, de Monſieur le Marquis de Pilles & de Meſſieurs les Echevins, renduë à ma requiſition, tant contre les uns, que contre les autres, pour

les obliger tous de revenir dans vingt-quatre heures, à peine de la vie. Les seuls Notaires Royaux y obéissent à l'instant. Le terme ordinaire des Baux à Loyer des Maisons communes est fini à la Saint Michel, & toutes les Maisons se trouvent presque infectées ; il seroit dangereux de laisser faire ces changemens & le transport des meubles, la plûpart pestiferez : autre Ordonnance pour le défendre, jusqu'à ce qu'autrement il en soit dit & ordonné.

Le 21. accroissement de soins & de peines pour Messieurs les Echevins. Les Commis qui ont depuis longtems la Direction & la Regie du Bureau de l'Abondance des Grains & des Boucheries, meurent de la Peste : ils se trouvent par là contraints de vaquer eux-mêmes à tous ces détails, tandis qu'ils en ont d'ailleurs une infinité d'autres. Monsieur le Commandeur de Langeron, pour les faciliter à subvenir à tout, les porte à se repartir entre eux le travail. Monsieur Estelle est chargé des expeditions de toutes les affaires courantes de l'Hôtel de Ville, des correspondances, des ordres & de la Police : Monsieur Audimar du soin des Boucheries : Monsieur Moustier de tout ce qui concerne la levée & l'ensevelissement des Cadavres, les Fosses & Cimetietes, le nettoyement des Ruës, les Tombereaux, les Forçats & leur subsistance ; & Monsieur Dieudé de tout ce qui regarde le Bled, la Farine, le Bois à brûler & les Boulangers.

Le 22. il faut faire de nouvelles Fosses : Monsieur le Commandeur de Langeron envoye ses Gardes dans le Terroir, pour faire venir cent cinquante Fossoyeurs pour y travailler ; & le lendemain 23. on en ouvre une de vingt-deux toises de long, sur huit de large, & de quatorze pieds de profondeur, dans le Jardin des Observantins, prés les Remparts.

Le 24. Septembre, dans le tems que la misere & la calamité sont à leur dernier periode, & que tout gemit, que tout soûpire, que tout se meurt, tant à la Campagne qu'à la Ville ; que ceux que la fureur du mal épargne, tombent dans la faim & dans le desespoir, plus cruels & plus redoutables que la Peste même ; que les sources de charité qui ont coulé jusqu'alors,

e trouvent tout à fait taries; que le Ciel semble dèvenu d'Airain, & la Terre de Fer, selon l'expression de l'Ecriture, & qu'on n'espere plus absolument que de nourir; voila une main secourable qui vient s'étendre le plus loin sur cette Ville infortunée. M. Law, plus grand par son esprit & par ses vertus, que par ses dignitez & par sa fortune, y fait tomber une assistance digne de la grandeur de sa charité: il envoye à Messieurs les Echevins une aumône de cent mille livres, pour les distribuer aux Pauvres. Mille benedictions s'élevent d'abord de tous côtez: une œuvre de misericorde faite si à propos, & dans une aussi extrême necessité, sera gravée pour l'éternité, dans le cœur de ce pauvre Peuple, comme elle le sera dans le Livre de Vie; & Dieu, qui en est le principe, en sera la recompense.

Le 25. le tas de hardes & de meubles pestiferez, dont toutes les Ruës sont remplies, empêchant encore plus la liberté du passage que les Cadavres & les Malades qui y sont gissans, Monsieur le Commandeur de Langeron fait donner vingt-cinq Forçats, pour travailler à les enlever avec les Tombereaux qu'on y destine: il en fait donner vingt autres, pour fendre le bois à brûler qu'on fournit aux Boulangers, ne se trouvant, ni Bucheron, ni autre personne pour le faire.

L'obstination des Apoticaires, & des Droguistes & Epiciers à ne pas vouloir revenir dans la Ville, & la necessité qu'il y a de les y contraindre, pour avoir des Remedes & des Drogues pour en composer, l'oblige d'envoyer des Gardes dans le Terroir, pour y saisir les principaux.

Le 26. Septembre, cet Hôpital que l'on construit avec des charpentes, dans les Allées du grand Jeu de Mail, & que tant de pauvres Pestiferez qui sont étendus dans les Ruës, & sur toutes les Places publiques, reclament depuis tant de jours, se trouve au point d'être entierement achevé, aprés des peines infinies, lorsqu'un vent de Nord, le plus furieux qui fût jamais, souffle si terriblement, qu'il brise & renverse presque toutes les charpentes, & emporte toutes les tentes qui les couvrent. Pour reparer promtement tout ce fatal dommage, Monsieur le Commandeur de Langeron va

ſur le lieu ; envoye chercher des gens d'expedition des Galeres, des Comites & de bons Turcs. Meſſieurs les Echevins courent par tout, pour chercher du bois & de la cotonine : tout eſt en action & en mouvement. Monſieur Mouſtier & Monſieur le Chevalier de Soiſſans reſtent ſur le lieu, pour animer le travail & pour donner les ordres, avec les Sieurs Morin & Beauſſier, Commiſſaires nommez à la Direction generale de cet Hôpital, qui ſe ſont ſacrifiez pour le faire conſtruire, & qui ont été preſque en tout ce qui s'eſt trouvé de plus péniblé à faire des principaux ordres de Meſſieurs les Echevins, depuis que la crainte de la Contagion les a fait abandonner de tout le monde.

Le 27. on conſidere que quelque grand & vaſte que ſoit cet Hôpital, il ne pourra pourtant jamais ſuffire pour cette multitude de Malades qui ſont couchez de tous côtez, & qui augmente toûjours de plus en plus, par la continuation de la maladie ; qu'il faut penſer, ſans perdre de tems, de pouvoir en avoir un autre ; & aprés avoir bien jetté les yeux de toutes parts, on délibere de ſe ſervir de l'Hôpital General de la Charité, qui ſe trouve tout prêt, & où il y a actuellement prés de huit cens lits en état, avec toutes les Utenſiles qui ſont neceſſaires.

La difficulté n'eſt ſeulement que d'aviſer où pouvoir mettre tous les Pauvres qui y ſont enfermez : rien ne paroît plus convenable que l'Hôtel-Dieu, où il y a de la place à ſuffiſance : mais il y a eu des Peſtiferez, & il y en a actuellement plus de cinquante : il faut auparavant le déſinfecter & en tirer tous les Malades : on les porte dans une Chapelle de Pénitens, qui eſt tout prés ; & Monſieur Eſtelle va enſuite en faire la déſinfection, avec tout le ſoin qu'elle demande.

Du 28. juſqu'au 3. d'Octobre, ce n'eſt par tout qu'action, que mouvement, que travail nuit & jour. Au Jeu de Mail, on y travaille à force à reparer le dommage du vent ; à y munir un tel Hôpital de ce détail infini de choſes qui y ſont neceſſaires, à diſpoſer les logemens des Medecins, des Apoticaires, des Chirurgiens, des Officiers & des Servans, dans le Convent des Auguſtins Reformez, qui eſt attenant,

& dans les Baſtides des environs, & à y ouvrir tout auprés de grandes & profondes Foſſes. A la Charité, celles qu'on y a déja ouvertes, dans le Jardin des Obſervantins, ſe trouvent juſtement derriere; mais il y faut encore plus de travail qu'à l'autre, pour le diſpoſer & le munir de tout. A l'Hôtel-Dieu, pour la déſinfection, pour la ſortie des Malades, & pour le placement de tous les Pauvres de la Charité qu'on y fait entrer : ce ſont des peines qui ſont inexprimables. Monſieur le Commandeur de Langeron eſt obligé d'être à cheval du matin au ſoir, pour courir d'un endroit à l'autre : Meſſieurs les Echevins d'agir ſans relâche, & de ſe dérober juſques aux heures de leurs propres repas, pour ne perdre pas un moment de tems. Tout donne une peine infinie à avoir, juſques à la paille pour remplir les paillaſſes, que perſonne ne veut venir apporter du Terroir, ſans y être contraint par la force. Il faut chercher des Officiers & des Servans pour tous ces Hôpitaux : il faut ſur tout un grand nombre de Chirurgiens, tant Maîtres que Garçons : on ne peut en attirer de dehors, que par l'excés de la recompenſe : on envoye pour cela des Affiches de tous côtez, par leſquelles on promet à tous les Chirurgiens qui voudront venir; ſçavoir, aux Maîtres des Villes principales, deux mille livres par mois; aux Privilegiez des mêmes Villes, & aux Maîtres des petits Lieux, mille livres par mois; & aux Garçons, trois cens livres par mois, & la Maîtriſe dans Marſeille, outre leur logement & l'entretien, pendant tout le tems qu'ils ſerviront.

Le 3. d'Octobre, une partie des Troupes que Monſieur le Commandeur de Langeron attendoit pour le ſervice de la Ville, & pour executer ſes ordres, arrivent : il reçoit trois Compagnies du Regiment de Flandres, qu'il fait camper à la Chartreuſe, hors les Murs.

Le 4. les deux nouveaux Hôpitaux de Peſte du Jeu de Mail & de la Charité ſont enfin en état de recevoir les Malades; & auſſi-tôt ils ſe traînent en affluence de tous côtez. Un nombre de Forçats ſont deſtinez pour aller prendre ceux qui ne peuvent pas s'y conduire, & qui ſont couchez & giſſans, tant ſur les Places publi-

ques & dans les Ruës, que dans les Maisons.

Le 5. tous les Medecins, tant Etrangers que de l'Aggregation de la Ville, sont convoquez à l'Hôtel de Ville, en presence de Monsieur le Commandeur de Langeron, de Monsieur le Marquis de Pilles & de Messieurs les Echevins; & Messieurs de Chicoyneau & Verny, comme leurs Chefs, & ceux d'ailleurs à qui on a donné l'Inspection generale, font le Département des endroits où chacun servira, & des Chirurgiens qui travailleront sous eux. Si tous les Etrangers se sont signalez par leur habileté & par leur zéle, ceux de la Ville ne l'ont pas certainement moins fait, tant par un endroit, que par l'autre: ils ont servi avec un zéle si peu ménagé, que trois y ont perdu la vie, Messieurs Peissonel, Montagnier & Audon; & un quatriéme, qui est le Sieur Bertrand, n'a pas été fort loin des Portes du Tombeau.

Le 6. trois des Capitaines de Ville se trouvans morts, Messieurs les Echevins nomment à leurs Charges le Sieur Desperier, Ecuyer, & les Sieurs Bonnaneau & Icard, qui depuis le commencement de la Contagion, se sont livrez à tout ce qu'il y a eu de plus fatiguant & de plus périlleux à faire pour le service de la Ville.

Le 7. la Peste étant plus enflammée dans le Terroir qu'elle n'est dans la Ville; & étant important d'empêcher les Malades d'y venir, Monsieur le Commandeur de Langeron fait mettre à chaque Porte un Corps de Garde de Soldats des Troupes du Roi, sous le commandement des Capitaines & Officiers de Ville; & fait une Ordonnance qui leur prescrit la Consigne des Portes.

Le 8. comme depuis que les deux nouveaux Hôpitaux sont ouverts, les Malades ne sont plus couchez dans les Places ni dans les Ruës, & que tous les Cadavres en sont ôtez journellemant par le grand nombre de Tombereaux qui roulent incessamment sur le pavé, on se met en état de faire travailler à les faire nettoyer dans tous les Quartiers, tant pour en rendre le passage libre, que pour en ôter la grande infection qui y est, par la prodigieuse quantité d'ordures & du fumier dont elles sont toutes

remplies. On fait porter à cet effet de grands Bateaux à roue, qui servent au curage du Port, tout le long du Quay, à chaque Paliſſade; & tandis que Meſſieurs les Echevins vont, chacun dans un Quartier, avec une Brigade de Forçats, faire brûler tous les tas de hardes & de meubles peſtiferez qui ont été jettez par les fenêtres, d'autres Brigades de Forçats vont, avec des tombereaux, enlever les ordures & le fumier, qu'ils tranſportent dans ces Bateaux, qui vont enſuite les jetter le plus loin qu'il ſe peut, hors l'entrée du Port: travail ſi long & ſi conſiderable, que quelque effort qu'on faſſe, il faut tout au moins un mois pour pouvoir l'achever.

Le 9. Octobre, Meſſieurs les Echevins reçoivent une nouvelle qui les remplit de joye & de conſolation; ils voyent, par une Lettre que Meſſieurs les Conſuls d'Avignon ont la bonté de leur écrire, que le Pere Commun des Fidéles Catholiques Romains, touché d'apprendre le malheur d'une Ville qui a été la premiere des Gaules à recevoir la Foi Catholique, par Saint Lazare, ſon premier Evêque; qui en a conſervé dans tous les tems la pureté, ſans qu'aucune Hereſie ait jamais pû s'y introduire; & qui a toûjours eu pour le Saint Siege un attachement trés-particulier, & un reſpect & une veneration auſſi profonde qu'inviolable, ne ſe contente pas d'ordonner, dans toutes les Egliſes de Rome, des Prieres publiques & des Proceſſions, où Sa Sainteté aſſiſte elle-même à pied, pour demander au ſouverain Pere de Miſericorde d'appaiſer ſa colere ſur Marſeille, & de détourner le fleau terrible qui la deſole: mais que voulant encore ſoûlager la miſere de tant de Pauvres qu'il y a, & leur donner le pain qui leur manque, Sa Sainteté a fait acheter, dans la Marche d'Ancone, deux mille roubies de bled, faiſans environ trois mille cinq cens charges, qu'ils recevront inceſſamment, par les Bâtimens qui les chargeront à Civita-Vecchia, pour les diſtribuer aux Pauvres, ſuivant la deſtination que M. l'Evêque en fera.

Le 10. les Chanoines-Curez de l'Egliſe Collegiale Saint Martin perſiſtans à ne pas venir à leurs fonctions, nonobſtant toutes les diverſes Monitions à eux faites, M. l'Evêque rend Sentence; & faiſant droit aux fins

de la Requête de Messieurs les Echevins, du 4. Septembre dernier, déclare leurs Benefices vacans ; & qu'il sera pourvû d'autres Sujets capables à leurs Benefices : ce qu'il fait en consequence.

Le 11. il y a dans les Hôpitaux plusieurs Malades qui ont le bonheur d'échapper de la Peste : il faut un Lieu pour y faire passer tous ces Convalescens, & où ils restent pendant quarante jours, après leurs Bubons & Charbons entierement gueris & cicatrisez. On délibere de se servir pour cela des grandes Infirmeries : il faut les faire disposer & les munir de toutes les choses necessaires. Monsieur le Commandeur de Langeron s'y porte, accompagné de Monsieur Estelle ; & tous les ordres sont donnez pour le faire incessamment.

Le 12. il arrive de nouvelles troupes pour le service de la Ville. Monsieur le Commandeur de Langeron reçoit trois Compagnies du Regiment de Brie, qu'il fait camper à la Chartreuse, avec les trois autres qui y sont déja.

Les 13. 14. & 15. tandis qu'on travaille aux Infirmeries, pour y envoyer les Convalescens, il mande des ordres dans le Terroir, pour contraindre à venir ceux des Intendans de la Santé qui se sont absentez, & divers autres Officiers Municipaux, dont le service est dans la Ville d'une necessité absoluë.

Le 16. il établit un Corps de Garde de trente Soldats à côté de l'Hôtel de Ville, pour escorter Messieurs les Echevins, & executer leurs ordres.

Le 17. on délibere d'envoyer dans les Infirmeries, non pas seulement les Convalescens de divers Hôpitaux ; mais encore tous ceux qui sont dans la Ville, qui avec leurs Bubons tout ouverts & fluans, vaguent de tous côtez, & communiquent le mal à tous ceux generalement qui, sans sçavoir leur état, ont le malheur de les toucher ou de les approcher.

Le 18. les difficultez que l'on trouve à pouvoir entierement disposer les Infirmeries, ou pour fermer les côtez des Halles, qui sont ouverts, il faut une quantité de bois, de planches & de cotonine, que l'on ne trouve pas, obligent de chercher un autre endroit qui se trouve tout disposé par lui-même. Tel paroît le Col-

lege

ge de la Maiſon des Peres de l'Oratoire, dont les laſſes ſont ſuffiſantes pour contenir un trés-grand ombre de perſonnes, & où le logement des Officiers, hirurgiens & Servans eſt tout prêt dans le reſte de la laiſon, qui ſe trouve entierement vuide, par la mort es principaux de ſes Prêtres, qui l'ayant infectée de a Contagion, a enſuite contraint les autres d'en ſortir. i la ſuſpenſion où ils étoient de la Confeſſion, les a mpêchez d'y vaquer dans cette triſte occaſion; ils ont 'ailleurs exercé pluſieurs actes de charité, auſſi édi-ans que ſecourables.

Le 19. Monſieur le Grand Prieur Clauſtral de l'Abaye Saint Victor, & deux Religieux députez de ſon hapitre, viennent à l'Hôtel de V le, pour ſe juſtier ſur le refus qu'ils ont fait de venir avec les Chaſes & Reliques de leur Egliſe, juſqu'à la place de la oge. La continuation de la Contagion, malgré tous es efforts qu'on a déja faits pour tâcher de l'éteindre, e laiſſant d'eſperance qu'en la miſericorde du Sineur, par l'interceſſion des Saints, Meſſieurs les chevins s'étoient propoſez de prier M. l'Evêque de aire ſortir toutes les Chaſſes des Saints, & toutes les Reliques de l'Egliſe Major, & de les accompagner uſqu'à la Place de la Loge, où ils feroient dreſſer un rand Repoſoir, pour les y expoſer; & de prier pareilement Meſſieurs de l'Abbaye Saint Victor de faire ſorir, dans le même tems, toutes celles de leur Egliſe, & de les accompagner au même endroit; où étans ointes & expoſées enſemble, ſur le même Autel, M. 'Evêque celebreroit la Meſſe, & on diroit toutes les Prieres & Oraiſons qui ont été preſcrites ſur la Peſte. M. l'Evêque l'avoit auſſi-tôt accordé, avec toute la oye & la ſatisfaction que peut inſpirer la pieté qui 'anime. Monſieur le Commandeur de Langeron avoit onné de trés-bons ordres, pour empêcher qu'à cette ainte action il n'y eût aucune foule, ni même aucune ommunication. Il ne reſtoit plus que de diſpoſer Meſieurs de l'Abbaye Saint Victor: Monſieur Eſtelle fut és en prier: ils l'accorderent, mais à des conditions ſi mpratiquables, qu'ils vouloient, ou que l'on dreſſât eux Autels, ou que ce ne fût pas Monſieur l'Evêque

qui celebrât la Messe, de peur que leur Exemption n'en reçût quelque atteinte : & leur Grand Prieur Claustral, & deux Religieux de l'Abbaye, viennent ce jour à l'Hôtel de Ville, pour témoigner qu'on ne doit point prendre leurs raisons pour des prétextes de refus.

Le 20. aucune Cloche dans la Ville ne sonnant plus, depuis la Contagion, non pas même celle de la Retraite, Monsieur le Commandeur de Langeron ordonne de la sonner tout comme auparavant.

Le 21. il ordonne aux Officiers de Ville de faire exactement les patrouilles dans tous les Quartiers, avec le nombre des Soldats qu'il y destine.

Les 22. & 23. les Prisons se trouvans remplies de Malfaiteurs, & les effets d'une infinité de Maisons étans exposez au pillage, par la mort de toutes les personnes qui les habitoient, il envoye des ordres dans le Terroir, pour obliger les Commissaires de Police de revenir, pour faire les Procedures necessaires ; instruire les Procés à ceux-là, & pourvoir à la sûreté des autres.

Le 24. il rend, avec Monsieur le Marquis de Pilles & Messieurs les Echevins, une Ordonance, à ma requisition, qui enjoint à tous ceux qui se sont saisis des clefs des Maisons, ou des effets des personnes decedées, ou qui les auront reçuës en dépôt, en quoi qu'ils puissent consister, de venir, dans vingt-quatre heures, en l'Hôtel de Ville, en faire leur déclaration, pardevant les Commissaires de Police, pour être pourvû à l'assûrance de tout.

Le 25. autre Ordonnance pour la sûreté & la santé publique, portant que pour empêcher les vols qui se font pendant la nuit, & qu'on n'augmente la Contagion, en transportant d'un endroit à l'autre des hardes pestiferées, ceux qui, aprés la retraite sonnée, seront surpris volans les Maisons, ou transportans des hardes ou des meubles, seront punis de mort ; & que ceux qui seront trouvez avec des armes prohibées, seront condamnez aux Galeres.

Le 26. la Peste semble n'avoir diminué que pour faire augmenter la misere & la disette. Ce mal qui a

gné les Lieux voisins, & la Capitale même de la
ovince, fait que, ni grains, ni denrées n'en vien-
nt presque plus aux Marchez des Barrieres : on les a
ême tous changez & reculez si loin, qu'ils se trouvent
rs de portée, & l'on est à Marseille dans de plus
ndes extrémitez qu'on n'a jamais été. Monsieur le
mmandeur de Langeron & Messieurs les Echevins
yent la necessité qu'il y a, pour éviter bien-tôt une
tiere famine, d'envoyer des Bâtimens de tous côtez,
ur apporter du bled & autres choses necessaires à la
: mais n'ayans point d'argent, ni de moyens pour
avoir, cela les fait déterminer à faire de dépêches à
Cour, pour en implorer le secours

Le 27. les Hôpitaux du Jeu de Mail, de la Charité
de la Ruë Neuve étans, par la diminution du mal,
is que suffisans pour contenir tous les Malades, &
ui des Convalescens restant tout à fait inutile, on
libere de s'en servir pour y enfermer les Convales-
s, & de ne pas employer à cet usage le College des
res de l'Oratoire, comme on l'avoit precedemment
olu.

Les 28. & 29. on travaille à le disposer, & le garnir
nouveaux lits, aprés en avoir fait transporter au Jeu
Mail tous les Malades qui s'y trouvent.

Le 30. l'affluence de Chirurgiens, tant Maîtres que
rçons, qui viennent de tous côtez, excitez par les
fiches du 30. Septembre, qu'on avoit envoyé mettre
tout, & par les grandes retributions qu'on y pro-
ttoit à ceux qui voudroient bien venir servir, obli-
d'en envoyer mettre de contraires, pour faire sça-
ir que le mal ayant heureusement beaucoup dimi-
é, on n'en a pas besoin de davantage.

Le dernier Octobre, pour avoir les Convalescens
'on veut enfermer, qui, avec leurs Bubons encore
verts & fluans, vaguent par les Ruës, & infectent
t le monde par leur approche, Monsieur le Cheva-
r de Soissans s'avise d'un expedient tout à fait aisé.
ne sont-là que des gens necessiteux qui mendient,
qui ne peuvent pas manquer d'aller où l'on donne
mône journellement à tous venans. Il fait ca-
r des Soldats aux environs de l'Hôtel où M. l'Evê-

que a pris retraite : il s'y ramasse, dans moins de demie-heure, plus de cinq cens de ces Mendians ; & lorsqu'il voit qu'il y en a de reste, il les fait envelopper par les Soldats, qui sortent, & les fait conduire dans l'Hôpital des Convalescens, où les Chirurgiens les visitent, & retiennent tous ceux qui sont dans un état à devoir rester enfermez.

Le premier Novembre, Fête de tous les Saints, M. l'Evêque sort de son Palais, en Procession, accompagné des Chanoines de l'Eglise des Accoules, de ceux qu'il a nouvellement pourvûs à celle de Saint Martin, & du Curé & Prêtres de la Paroisse Saint Ferreol ; & voulant paroître comme le Bouc Emissaire, chargé des péchez de tout le Peuple ; & comme s'il étoit la Victime destinée à leur expiation, il marche la corde au col, la Croix entre les bras, & les pieds nuds ; & va ainsi jusqu'au bout du Cours, du côté de la Porte d'Aix, où il celebre la Messe en public, à un Autel qu'il y a fait dresser ; & aprés une trés-belle exhortation qu'il fait au Public, pour le porter à la pénitence, afin de fléchir la colere de Dieu, & d'obtenir la délivrance de cette cruelle peste, il fait un Acte de Consécration de la Ville au Sacré Cœur de Jesus, à l'honneur de qui il a déja établi, à cette intention, une Fête chomable toutes les années, par son dernier Mandement, dont il fait faire la lecture. Les larmes qu'on voit couler de ses yeux, pendant cette sainte Ceremonie, jointes à l'onction de ses paroles, excitent la componction dans les cœurs qui sont les moins sensibles ; & chacun penetré d'une vive douleur, reclame la misericorde du Seigneur. Saint Charles fit autrefois la même chose dans Milan, à pareil jour de la Toussaints, lorsque cette Ville eut le malheur d'être affligée de la Contagion : & il ne manque à l'Imitateur du zéle, de la pieté, de la charité & de toutes les vertus d'un si grand Saint, que la Pourpre Romaine, qu'il merite, & que tout un Peuple qu'il comble de biens spirituels & temporels, souhaite du plus profond du cœur.

Le 2. Novembre, jusqu'au 5. Monsieur le Commandeur de Langeron travaille, avec Messieurs les Echevins, à faire de nouveaux Départemens de tous les Quar-

tiers de la Ville ; & ils établiſſent preſque à chaque Iſle de Maiſons, un Commiſſaire, pour veiller à l'execution de divers ordres qui ſont donnez, & empêcher tout ce qui peut contribuer à la continuation de la Peſte, ou en produire dans la ſuite une rechûte.

Le 6. pour reprimer le prix exceſſif de tous les vivres & denrées, qu'on augmente abuſivement de jour en jour, en ſe prévalant du malheur de la diſette, ils convoquent, dans l'Hôtel de Ville, une Aſſemblée de Negocians & Marchands, pour en faire un Taux general. Ils continuent le lendemain d'y travailler ; & le 8. ce Taux étant fait, ils rendent Ordonnance, portant défenſes à tous Marchanls, Détailliſtes, Regratiers, Revendeurs, Revendeuſe & autres, de vendre à plus haut prix que celui porté par ce Taux, à peine du carcan, de reſtitution du prix, & de confiſcation des choſes venduës.

Le 9. juſqu'au 13. Monſieur le Commandeur de Langeron travaille à donner des ordres de tous côtez, pour regler & ſecourir tous les Quartiers du Terroir, où la Peſte continuë de faire des ravages ; & le 14. il rend une Ordonnance, avec Monſieur le Marquis de Pilles & Meſſieurs les Echevins, qui preſcrit de ſi exactes & ſi judicieuſes précautions pour l'entrée des Portes, que le commerce indiſpenſable de la Ville avec le Terroir eſt entretenu, ſans que le mal qui y eſt puiſſe, en aucune maniere, être porté dans la Ville, & empirer celui qui continuë encore.

Le 15. les Boulangers étans à la veille de ne pouvoir plus travailler, faute de bois à brûler, on dépêche des Bâtimens du côté de Toulon, pour en aller chercher.

Le 16. M. l'Evêque prend la ſainte reſolution de faire un Exorciſme contre la Peſte, qu'il voit continuer avec douleur. A cet effet, ayant convoqué tous les débris de ſon Clergé, dans l'Egliſe des Accoules, il commence par faire lire toutes les Prieres que Sa Sainteté lui a envoyées, & qu'elle fait reciter journellement dans toutes les Egliſes de Rome, pour qu'il plaiſe à Dieu de délivrer Marſeille de ce fleau ; & aprés une trés-belle & trés-touchante exhortation, il monte le Saint Sacrement ſur la Terraſſe qui eſt ſur la Voute

de cette Egliſe, d'où l'on voit à découvert toute la Ville & le Terroir ; y donne la Benediction, & fait l'Exorciſme contre la Peſte, avec toutes les Prieres & les Ceremonies que l'Egliſe y a preſcrites.

Le 17. Novembre Monſieur le Commandeur de Langeron reçoit réponſe de la Cour, des dépêches qu'il y avoit faites. M. Le Blanc & M. Le Pelletier Desforts lui mandent que Son Alteſſe Royale, étant extrêmement touchée du malheur de Marſeille, a donné ordre à la Compagnie des Indes de lui faire remettre vingt-cinq mille piaſtres & ſeize cens marcs d'argent, dont elle veut bien aider cette Ville, en attendant de pouvoir lui procurer d'autres ſecours. M. le Marquis de la Vrilliere & M. Law mandent la même choſe à Meſſieurs les Echevins ; & que Son Alteſſe Royale fera tout ce qui dépendra d'elle pour leur ſoulagement. Il n'eſt point d'attention que cet Auguſte Prince n'ait eu pour cette infortunée Ville : depuis que ſon malheur lui a été connu, il n'a ceſſé de donner des ordres de tous côtez, pour lui procurer tous les ſecours neceſſaires, tant pour remedier au mal, que pour pourvoir à la miſere & à la diſette. Tous ces Miniſtres ont ſecondé avec tant d'ardeur & d'application ſes intentions, qu'il ſemble qu'ils n'ayent été occupez d'autre ſoin que d'accelerer ces ſecours, & de les rendre plus efficaces. Quelle ſenſibilité n'en garderont pas dans le cœur, des Sujets auſſi ſoûmis & auſſi fidéles ? La reconnoiſſance de leur conſervation & de leur ſalut, jointe à l'ardeur & au zéle qui les a toûjours diſtinguez dans la ſoumiſſion & l'obéïſſance qui eſt dûë à Sa Majeſté, ne les fera plus brûler que du deſir d'immoler leurs biens & leur vie pour l'honneur & la gloire de ſon ſervice.

Jamais diſette n'a été, pour ainſi dire, plus abondante, & jamais miſere plus puiſſamment ſecouruë : en ſorte qu'ayans toûjours été, ou à la veille, ou dans la crainte de manquer de tout, par l'interdiction de la communication & du commerce, on n'a jamais manqué de rien, par les ſecours continuels & ſucceſſifs venus de tous côtez, par les ordres de Son Alteſſe Royale, & les ſoins particuliers que M. Desforts & M. Le Blanc ſe ſont donnez à les faire executer. Des grains,

des denrées, & sur tout des bœufs & des moutons, sont venus en telle quantité, nonobstant toutes les difficultez d'en avoir, qu'il y en a depuis long-tems une espece d'abondance. De la Monoye d'Aix, Monsieur le Premier Président a fait toucher diverses fois des sommes trés-considerables d'argent : il a fait venir de par tout toutes les choses necessaires ; il a jusques fait couper des Forêts presque entieres, pour qu'on n'y manquât pas de bois à brûler ; & ne se contentant pas de procurer par tout des credits importans, il a eu encore la bonté de pourvoir à l'acquittement d'une bonne partie. M. de Bernage, Intendant du Languedoc, s'est donné des soins infinis, pour faire passer tous les secours que peut fournir la fertilité de cette Province.

Plusieurs Notables Citoyens ont fait des fournitures trés-considerables. Les Sieurs Courtens & Remusat seuls, ont fourni leur credit & leur argent pour vingt mille charges de bled : les Sieurs Martin, Grimaud & Beolan, ont pris volontairement, pour les Boucheries, des soins qui sont inexprimables ; & ils y ont procuré des avantages infinis. Plusieurs autres ont donné des Piastres, pour envoyer chercher du bled dans le Levant. Il y a même des Magistrats des Cours Souveraines de la Province, qui, dés le commencement de la Contagion, poussez par la generosité de leur cœur & par la grandeur de leur ame, offrirent & envoyerent même tous les bleds qu'il venoient de recueillir de leurs Terres. Tels sont Messieurs de Lubieres & de Ricard, Conseillers au Parlement, & Monsieur de Rauville, Président à la Cour des Comptes, Aides & Finances. On ne pouvoit pas perir avec tant de divers secours, mais c'est un gouffre que Marseille & son Terroir : il faut, pour le remplir suffisamment, toute cette prodigieuse abondance que la seule liberté, & le concours du commerce des Nations, peut y apporter.

Le 18. le Sieur Texil, Agent de la Compagnie des Indes à Marseille, remet à Messieurs les Echevins les seize cens marcs de matieres d'argent, & vingt mille quarante-neuf marcs de Piastres, qu'ils font à l'instant encaisser, pour les envoyer convertir en nouvelles especes, à la Monoye de Montpellier.

Le 19. la Maladie, qui avoit extrêmement baiſſé, ayant un peu augmenté, & y ayant ſujet de croire que la communication qui s'eſt faite dans quelques Egliſes qu'on a ouvertes, y a donné lieu, on prie M. l'Evêque de vouloir bien les faire refermer.

Les 20. 21. & 22. on travaille à preparer des Bâtimens, pour aller charger du bled dans le Levant, afin de n'en être pas tout à fait dépourvû cet hyver, & qu'aprés la Peſte & la diſette, on ne ſe trouve pas dans une entiere famine.

Le 23. on apprend qu'un des Bâtimens ſur leſquels les Miniſtres de Sa Sainteté ont fait charger, à Civita-Vecchia, le bled deſtiné pour les Pauvres de Marſeille, a malheureuſement fait naufrage à l'Iſle de Porcherolles; & que de mille charges qu'il portoit, on n'a pas pû en ſauver trois cens.

Les 24. & 25. la Contagion continuant toûjours dans le Terroir, & les perſonnes qui s'y trouvent, ſur tout celles qui en ſont atteintes, ou qui ſoupçonnent de l'être, uſans de toute ſorte d'adreſſe & d'artifice pour pratiquer d'entrer dans la Ville, où le mal a preſque entierement calmé, Monſieur le Commandeur de Langeron travaille à établir de ſi exactes & de ſi bonnes précautions, qu'aucune fraude ne puiſſe y être faite.

Le 26. il fait une Ordonnance qui ſert de Conſigne des Portes, & qui regle les divers Certificats qu'il faut rapporter, pour obtenir la permiſſion d'entrer; & le cas où il faut être, pour que les Curez, Capitaines & Commiſſaires puiſſent les expedier.

Le 27. en la mandant publier dans le Terroir, il envoye à tous les Curez, Capitaines & Commiſſaires de Quartiers une Lettre Circulaire, pour leur ſervir d'Avis & d'Inſtruction.

Le 28. deux autres Bâtimens, ſur leſquels le reſte du bled de l'aumône de Sa Sainteté ſe trouve chargé, arrivent à Toulon; & M. l'Evêque vient à l'Hôtel de Ville, concerter avec Monſieur le Commandeur de Langeron & Meſſieurs les Echevins, les moyens de le faire conduire en cette Ville, où ces Bâtimens ne veulent point venir, à cauſe de la Contagion.

Le 29. les difficultez que font les Bâtimens du Languedoc

uedoc de venir charger des denrées au Port du Frioul, n l'Isle de Rotoneau, une des Isles de Marseille, où on a transferé la Barriere de la Mer, qui étoit à l'Estaque, sur ce qu'aprés qu'ils ont déchargé leur cargaison à cette Isle, ils n'y trouvent point de lest, sans equel ils ne peuvent point naviguer à vuide, & repasser dans leur Païs, obligent Monsieur le Commandeur le Langeron & Messieurs les Echevins de mander venir les Prud'hommes des Pêcheurs à l'Hôtel de Ville, & de leur donner ordre qu'aucun Bateau ne puisse aller la pêche, qu'il n'ait auparavant porté une charge de lest sur cette Isle de Rotoneau.

Le dernier Novembre, Monsieur le Chevalier Rose se charge de tenir la main à l'execution de cet ordre; & il fait si bien, qu'il y a aussi-tôt sur cette Isle toute la quantité de lest necessaire pour tous les Bâtimens qui pourront y venir.

Le premier Decembre, l'Hôpital de la Rue Neuve, egi & dirigé par Monsieur le Chevalier Rose, se trouvant inutile & surabondant, on fait passer à celui de la Charité le peu de Malades qui s'y trouvent, & on le ferme entierement. Monsieur Boyer de Paradis, l'un les Medecins venus de Paris par ordre de Son Alteſſe Royale, y a servi avec toute l'ardeur & le zéle que l'amour de la Patrie peut inspirer.

Le 2. jusqu'au 5. on s'assemble, pour prendre tous es arrangemens & toutes les mesures necessaires pour ouvoir parvenir à purger & désinfecter generalement outes les maisons de la Ville, où la Contagion a été : uvrage constamment de longue halene, & d'un détail resque infini, & qui va être aussi pénible, qu'il est élicat & important.

Le 6. les grandes Infirmeries se trouvent purgées deuis long-tems. Monsieur Michel, Medecin de l'Aggregation de Marseille, qui y étoit enfermé depuis le ommencement de la Contagion, en sort, avec le reste les Chirurgurgiens qu'il avoit avec lui : il y a servi vec un zéle, une fermeté & un succés qui l'a fait admirer de tout le monde.

Le 7. Messieurs les Intendans de la Santé s'assemblent l'Hôtel de Ville, en presence de Monsieur le Com-

mandeur de Langeron & de Messieurs les Echevins, pour déliberer sur la purge de tous les Bâtimens qui sont dans le Port, qui avoient chargé leurs marchandises avant que la Peste y fût encore. Ces Intendans, dont les absens sont revenus depuis long-tems, font si bien leur service, que quoiqu'ils ne soient tenus de servir que par tour, ils servent pourtant tous ensemble generalement, sans qu'aucun s'en exempte.

Les Directeurs de l'Hôpital de la Charité, & ceux de l'Hôtel-Dieu, font aussi leur service avec la même ardeur. Ces derniers ont porté la leur, jusqu'à s'être chargez de la Direction de l'Hôpital de Peste de la Charité, dont la seule approche repugne & fait fremir. Il y en a d'entre eux dont le zéle est même si extraordinaire, qu'on a vû, au commencement de la Contagion, lorsque tout le monde fuyoit, le Sieur Bruno Garnier quitter sa maison, & aller faire son habitation dans l'Hôtel-Dieu, & tâcher d'empêcher que la Peste ne s'y glisse point. Aussi n'a-t-elle jamais pû y penetrer, sans commencer de terrasser ce pieux Argus, & ravir à la vie cet exemple de la charité la plus vive & la plus forte.

Presque tous les Officiers Municipaux & autres principaux Citoyens sont aussi revenus depuis quelque tems : la plûpart des Boutiques des Marchands & des Artisans sont ouvertes : le Peuple, qui dans sa peur & son effroi, avoit perdu toute esperance de santé, & même toute mesure de prudence, a été rassûré & ranimé par la presence de Monsieur le Commandeur de Langeron ; & chacun est à present à s'entr'aider par des offices mutuels, & par une exacte & admirable police, qui, en coupant toutes les communications mortelles, n'en ouvre que de salutaires. Comme ce n'est ici qu'un Journal abregé, qu'on a fait à la hâte, dans quelques momens dérobez, on en fera une suite un peu plus étenduë, où l'on rappellera plusieurs choses qui ont été omises ; & les secours & les services dignes de remarque & de reconnoissance, que plusieurs autres personnes ont rendus à la Ville, tant en dedans qu'au dehors ; & l'on n'y oubliera pas les merveilles qu'ont fait les Chirurgiens que la Cour a eu l'attention & la bonté d'envoyer, & tous les autres.

Le 8. comme le danger de la communication empêche qu'on n'ouvre encore les Egliſes, M. l'Evêque ordonne de dreſſer des Autels en dehors, & d'y celebrer les Meſſes en public.

Ce jour, Monſieur le Commandeur de Langeron rend une Ordonnance, avec Monſieur le Marquis de Pilles & Meſſieurs les Echevins, qui preſcrit aux Commiſſaires des Quartiers & des Paroiſſes tout ce qu'ils doivent faire generalement, tant pour empêcher tout ce qui peut contribuer à entretenir la Contagion dans la Ville, ou l'augmenter, par l'introduction du mal de dehors, que pour concourir au grand ouvrage qui reſte encore de la déſinfection de] gen alement toutes les maiſons.

Le 9. ſur la notice qu'on a ouvert pluſieurs Cabarets, Tavernes, Bouchons, Caffez & autres endroits de cette eſpece, où le Public ſe trouve en foule, & où il ſe fait une mortelle communication, Ordonnance, à ma requiſition, pour les faire tous refermer, à peine de priſon, & de trente livres d'amende.

Ce jourd'hui 10. Decembre, la Maladie a ſi fort calmé dans toute la Ville, qu'il n'a été porté aucun nouveau Malade dans aucun des Hôpitaux. Il y a lieu d'eſperer que la colere de Dieu ſera entierement appaiſée : que cette malheureuſe & infortunée Ville ſera tout à fait délivrée de ce fleau cruel, qui l'a ſi terriblement deſolée ; & qu'on y ſera même à couvert du malheur de toute rechûte, par les ſages, exactes & judicieuſes précautions que Monſieur le Commandeur de Langeron prend, de concert avec Meſſieurs les Echevins, avec un zéle ſi infatigable, une aſſiduité ſi laborieuſe, une vigilance ſi éclairée, & une application ſi ſinguliere, que le ſalut de Marſeille ne pourra être regardé que comme ſon ouvrage ; & qu'on ſera obligé de benir à jamais ſon glorieux Nom, & ceux de Meſſieurs les Echevins, qui le ſecondent ſi bien, & qui meritent, à ſi juſte titre, par l'ardeur avec laquelle ils ont expoſé leur vie, le nom de Peres de la Patrie.

Fait à Marſeille, dans l'Hôtel de Ville, le dixiéme Decembre mil ſept cens vingt-un.

FIN.